

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

30 ans
de l'art
de faire
des robes
de qualité
et d'authenticité

Agor Viey-Maurin
Les robes de l'élégance

Tél. 021 963 13 48



Dans les hauts de Montreux, heureux!

Casino Barrière Montreux

Emotions fortes 7/7 dès 10h30

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec PHILL!

gaz naturel
biogaz

HOLDIGAZ
www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation - Révision de citernes

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

INFOLEARN **ALTRAN**

Altran - Infolearn : optimiser la performance par la formation et l'innovation

Altran apporte ses forces dans les domaines de la formation et de l'innovation. Nous sommes à votre service pour garantir l'efficacité de vos équipes, améliorer les performances de vos processus et favoriser le succès de vos projets et de votre entreprise.

- Dans le cadre de vos projets de formation liés à l'innovation, au Management des Projets (PMO), à IT Service Management (ITIL) et à l'Innovation.
- Dans le cadre de vos projets et initiatives, R&D et Innovation.

Contacter-nous pour bénéficier d'un conseil personnalisé et garantir l'efficacité de votre offre de services.

Altran
18000 Montreux
Tél. 021 963 34 34
www.altran.ch

New Lancer Sportback
Efficacité, agilité, sportive-plaisir

Millass Montreux

Millasson Automobiles
Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.

021 963 24 24
021 963 24 24

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Rue de la Gare 19
1820 Montreux
Tél : 021 963 34 63

BON 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir



MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: kalec@bluewin.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels

Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement



www.liechtidcoration.ch - info@liechtidcoration.ch

André Liechti Sàrl

Décoration et architecture d'intérieur

Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux

tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81

Le procès-verbal intégral sur notre site www.montreuxinfoville.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 17 juin 2009 à 18h00, sous le Marché couvert de Montreux.

Présences: 85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal;

Mmes Marcelle Bruecher, Monia Ferreira, Christel Stadelmann, MM. Christian Allenbach, Patrick Aubort, Edmond Chevalley, Julien Chevalley, Jean-François Gailloud, Jacques Lecoultré, Christian Mathez, Charles Meichtry, Gérald Perréaz, Jean-Pierre Schmid, Domenico Silleri, Enzo Verme.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2009

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

[...]

2. Motions, postulats et interpellations déposés:

Deux motions, deux postulats et cinq interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La première motion déposée par M. Pierre-André Spahn s'intitule: «**Étude globale incluant l'ensemble du territoire communal montreuisien et tenant compte de critères écologiques, des standards Minergie et de l'agenda 21**».

La deuxième motion déposée par M. Michel Bongard porte le titre suivant: «**Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des**

logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social».

Le premier postulat, déposé par Mme Irina Gote, a pour titre: «**Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held**».

Le deuxième postulat, déposé par M. Michel Zulauf, a pour titre: «**Postulat demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama**».

Ces motions et ces postulats seront développés lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

3. Nominations

3.1. pour "l'année politique" 2009 – 2010 de la présidente ou du président du Conseil communal;

Au nom du groupe libéral, M. Jean-Marc Forclaz présente la candidature de M. Pierre-André Spahn, actuel premier vice-président.

RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés:	82	Bulletins valables:	79
Bulletins rentrés:	82	Majorité absolue:	40
Bulletins nuls:	3	Bulletins blancs:	6

M. Pierre-André Spahn est élu Président du Conseil Communal de Montreux pour l'année politique 2009 – 2010 par 54 voix. (Voix éparses: 19)

3.2. Du Premier vice-président:

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote présente la candidature de M. Guillaume Wicht, au poste de premier vice-président du Conseil.

Régate du Cercle de la voile Montreux-Clarens par un splendide dimanche de septembre devant les quais.

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl

Case postale 293

1820 MONTREUX 2

Téléphone et fax 021 963 75 18

E-mail infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Rédacteur:

Jean-Pierre Nicolau, jp.nicolau@bluewin.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions:

6 fois l'an.

N° 1 janvier-février, 12 février;

N° 2 mars-avril, 22 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 25 août;

N° 5 septembre-octobre, 22 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 10 décembre

Dernier délai de remise de vos articles par e-mail et annonces pour le No 6, **12 novembre**.

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

OFFRE DECOUVERTE JEU GOURMAND

Tous les jours au Restaurant L'Entracte

- Menu du marché
- 2 dl de vin
- eau minérale et café
- Fr. 10.- de jetons

FR. 49.-



Casino Barrière
Montreux

RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés: 84 Bulletins valables: 83
 Bulletins rentrés: 84 Majorité absolue: 42
 Bulletins nuls: 1 Bulletins blancs: 6

M. Guillaume Wicht est élu premier vice - Président du Conseil communal de Montreux pour l'année politique 2009 - 2010 par 66 voix. (Voix éparses: 11)

3.3. Du Second vice-président:

Au nom du groupe radical, M. Lionel Winkler présente la candidature de M. Grégoire Furrer:

Il n'y a pas d'autre candidature.

RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés: 84 Bulletins valables: 84
 Bulletins rentrés: 84 Majorité absolue: 43
 Bulletins nuls: 0 Bulletins blancs: 8

M. Grégoire Furrer est élu second vice - Président du Conseil communal de Montreux pour l'année politique 2009 - 2010 par 74 voix. (Voix éparses: 2)

3.4. pour "l'année politique" 2009 - 2010 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs:

Au nom du groupe radical, M. Lionel Winkler propose la candidature de M. Jean-François Gailloud.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Emmanuel Gétaz propose la candidature de Mme Marcelle Bruecher.

M. Jean-François Gailloud et Mme Marcelle Bruecher sont élus scrutateurs à l'unanimité.

3.5. de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants:

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote propose la candidature de M. Christian Bécherraz.

Au nom du groupe UDC, Mme Zita Ceretti propose la candidature de Mme Maja Liew.

M. Christian Bécherraz et Mme Maja Liew sont élus scrutateurs suppléants à l'unanimité.

4. Rapport des commissions

4.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant l'acquisition, par la Commune de Montreux, du bâti-

ment «ancienne menuiserie Held» en vue d'en faire un pôle d'activités polyvalentes (rapp.: M. Guillaume Wicht)

[...]

Il est procédé au vote à bulletin secrets.

Bulletins délivrés: 84 Bulletins nuls: 0
 Bulletins rentrés: 84 Bulletins valables: 84

La prise en considération de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer est refusée par 56 NON contre 28 OUI.

4.2. relatif à l'adoption du PDL plan directeur localisé «Trait-Planches» du PPA Plan partiel d'affectation «Trait-Planches» et du rapport d'impact sur l'environnement (04/2009) (rapp.: M. Olivier Gfeller)

M. le Syndic Pierre Salvi prend la parole avant que la discussion soit ouverte, dans la mesure où ce point avait dû être retiré de l'ordre du jour lors de la précédente séance, conformément à l'article 22, car la commune n'était pas en possession d'une convention.

Il déclare qu'une convention a été reçue et que finalement elle a pu être acceptée, au niveau de la Municipalité, par voie de circulation lundi. Elle sera formellement approuvée vendredi avec quelques modifications de plume.

Il aimerait citer en substance les articles 2.1. et 2.2.:

2.1. MCR, sous-entendu le promoteur, s'engage envers la commune à ménager dans le périmètre du nouveau plan partiel d'affectation des logements subventionnés ou à loyers accessibles, d'une surface de 20% au moins des surfaces brutes de plancher de logement du plan partiel d'affectation.

2.2. Le financement des logements subventionnés ou à loyers accessibles sera déterminé entre MCR, donc le constructeur, et la commune, sur la base d'un plan financier. La mise à disposition de logements subventionnés ou à loyers accessibles fera l'objet d'un accord complémentaire qui en définira la forme juridique, fondé sur la loi sur le logement, son règlement d'application et le règlement sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics.

Il s'agit là de dispositions cantonales qui seront évidemment prises en compte. M. le Syndic Pierre Salvi ajoute que M. le Président Salvatore Giannone a reçu ce qui n'est pas encore un document abouti, puisque pas signé formellement, mais accepté par la Municipalité.

accessibles, est-ce que ce terme a une signification précise, juridique, dans ce cas là. Si tel n'est pas le cas, il craint fort que la convention n'ait strictement aucun sens.

Il demande s'il est possible d'avoir ici une définition contraignante de ce qu'est un loyer accessible, ou plus précisément quelle est la base juridique qui définit ce qu'est un loyer accessible?

Il remercie d'avance la Municipalité de sa réponse, car cela lui paraît une condition pour pouvoir délibérer ce soir.

M. le Syndic Pierre Salvi répond à M. Olivier Blanc que dans les deux dispositions qu'il a lues, il s'agit d'une convention qui fait 4 pages, il a précisé que cela faisait référence aux lois et règlements cantonaux. Donc la définition juridique se trouve dans la loi et celle-ci sera respectée puisque, de manière conventionnelle, cela est admis par l'autre partie. Il espère ainsi que M. Blanc sera rassuré.

M. Caleb Walther trouve que la réponse de M. le Syndic Pierre Salvi n'est pas satisfaisante. On a bien entendu qu'il y a un aspect réglementaire au niveau cantonal quant au terme de loyer accessible, mais on aimerait savoir ce que cela signifie. C'est important.

Promesse a été faite que dans ce projet il y aurait une part importante de loyers abordables, subventionnés, mais «accessibles» on ne voit pas ce que c'est. En fonction du sens que cela a, M. Walther pense que comme l'a dit M. Blanc, on peut considérer que cette convention a un sens ou n'en a pas.

M. le Syndic Pierre Salvi pense ne pas s'être exprimé de manière claire. Il faut bien comprendre ici que les loyers, respectivement les appartements qui seront mis à disposition, que l'on appelait autrefois subventionnés et c'est toute la confusion qui existe aujourd'hui parce que le terme n'existe plus en tant que tel, les mécanismes seront ceux que la loi fixe pour mettre à disposition des appartements à loyers abaissés au sens des dispositions légales et réglementaires.

Il rappelle deux choses, l'article 22 précise que: «Ce quota fera l'objet d'une convention». Cette convention est aujourd'hui existante. Il profite ici de dire, car il ne s'exprimera peut-être pas sur ce thème tout à l'heure, qu'aujourd'hui il y a une lacune juridique, en ce sens que les mises à disposition d'appartements dans des constructions relève uniquement de la bonne volonté ou de l'acceptation du partenaire. Aucune obligation légale n'existe en la matière.

M. le Syndic Pierre Salvi pense que si véritablement l'on souhaitait avoir l'exigence qui est formulée et qu'il partage, il faudrait modifier les bases législatives, faute de quoi cela ne serait pas possible. Et il tient à remercier les partenaires qui investissent et qui acceptent que leur projet se trouve complété par de telles exigences, ceci pour le bien de la population.

M. Olivier Blanc est très mal à l'aise, mais lui demander de voter un règlement, dans lequel on fait part d'une convention, qu'il n'a pas eu l'occasion de lire, dont il ne comprend pas les termes, dont il ne voit pas très bien le contenu, il trouve cela trop léger.

Il demande donc d'ajourner la discussion de telle manière à pouvoir se prononcer en connaissance de cause, et que la commission, s'il elle le désire, reprenne ses travaux.

M. Blanc demande de mettre aux voix l'ajournement, et sauf erreur de sa part, il suffit pour cela qu'un tiers des Conseillers le deman-



**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch ☎ 021 963 00 63

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Blanc déclare que cette convention devait être présentée, elle est lue en partie, et il aimerait savoir exactement ce qu'il faut entendre par loyers accessibles. Loyers subventionnés, logements subventionnés est un concept qui lui paraît clair, mais loyers

dent. Il demande de ne pas s'embarquer ce soir dans une discussion dont on ne comprend pas les tenants et les aboutissants et de ne pas prendre une décision avec autant de légèreté.

M. Christian Bécherraz a déjà insisté pour avoir cette convention, donc il appuie entièrement M. Olivier Blanc qui demande l'ajournement, afin de prendre connaissance d'une manière complète de cette convention. Il est facile de jouer sur les mots, quant à M. Bécherraz il préfère la lire et bien l'analyser.

M. Nicolas Gudet ne comprend pas cette défiance et cette méfiance vis-à-vis de la Municipalité. Il a déjà été voté des cautionnements, des préavis, également dans le cadre du plan de quartier du parking de la Paix, où il y avait ce type de convention. Les règles de subventionnement sont relativement claires.

Bien que n'étant pas du côté de la majorité de la Municipalité, M. Gudet fait confiance à la Municipalité pour mettre sous toit cette convention et pense qu'on peut l'accepter puisqu'il y a un accord de principe. On ne peut pas contrôler chaque virgule de cette convention. Le principe de l'abaissement des loyers est admis et il y a des règles claires au niveau cantonal et communal.

M. Gudet invite donc à refuser cet ajournement. C'est un plan partiel d'affectation qui est de qualité. On en discute depuis pas mal de temps. Il a déjà été ajourné une fois. Maintenant il faut aller de l'avant et faire confiance à la Municipalité.

M. le Syndic Pierre Salvi aimerait dire que l'ajournement comporte à l'évidence des risques, dans la mesure où il n'y a pas d'obligation, comme il l'a dit tout à l'heure au sens légal, que l'on puisse exprimer vis-à-vis d'un promoteur, et on peut ne pas exclure que le temps passé puisse, quelque part, l'amener à vouloir, si tel était sa volonté tout simplement, reconsidérer sa position.

Mais plus important, il aimerait souligner qu'à l'article 22 il est fait état de la nécessité d'avoir une convention. Cette convention on l'a. Et, point suivant, dans les conclusions du préavis, conformément aux prérogatives respectives, qui sont celles, au sens de la loi, que le Conseil communal va voter au point 7: «de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention...». C'est donc bien une compétence d'Exécutif.

Ici M. le Syndic Pierre Salvi portait à la connaissance du Conseil communal que la convention existait et qu'elle reprenait les éléments qui permettaient la concrétisation de ce programme de logements à loyers abaissés.

Par voie de conséquence, il invite à ne pas soutenir l'ajournement et à voter les conclusions de ce préavis.

M. Michel Bongard déclare qu'il y a un problème avec l'article 22 du règlement qui disait: «Un quota de logements subventionnés sera déterminé d'entente avec la Municipalité. Il fera l'objet d'une convention avant le dépôt du projet auprès du Conseil communal...». Les travaux ont commencé en mars 2009.

M. le Président, pour revenir sur les propos de M. Blanc, rappelle que l'article 126 du règlement du Conseil communal, sous la rubrique «Ajournement» dit: «Si la Municipalité ou le tiers des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est

adoptée de plein droit; dans le cas de l'art. 80, al.2, la décision est toutefois prise à la majorité. La discussion peut néanmoins être continuée.

M. le Président passe au vote à main levée sur l'ajournement.

L'ajournement est soutenu par 34 Conseillères et Conseillers.

Ce point sera donc traité lors de la prochaine séance.

4.3. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2008 (06/2009) (rapp.: M. Peter Bon)

M. Peter Bon déclare que tous ont pu constater que le volume du rapport de la Cogest de cette année a doublé, comparé aux années précédentes. Ce n'est parce que la Cogest a mieux travaillé cette année ou a voulu faire du zèle, mais c'est tout simplement parce que la Municipalité a remis son rapport sur la gestion 2008 déjà dans le courant du mois de mars.

Ceci a permis une lecture de ce rapport en détail et de préparer une série de questions auxquelles la Municipalité a répondu suffisamment tôt pour que l'on puisse étudier les réponses et demander des informations complémentaires.

Tout un chapitre dans le rapport est donc consacré à l'analyse du rapport de la Municipalité. La Cogest remercie la Municipalité pour cet effort et se réjouit de pouvoir entreprendre le même exercice l'année prochaine.

Un deuxième point encore, la Cogest se rend bien compte que souvent elle ne donne pas suite aux demandes émanant du Conseil sur des sujets se rapportant à la gestion de la commune. Elle le regrette et afin d'y remédier, il est proposé que dans le futur les Conseillères et les Conseillers souhaitent soumettre un sujet à l'examen de la Cogest, de remettre leur demande sous forme écrite, soit au Président de la commission de gestion ou au commissaire de leur parti respectif. Ainsi le suivi des demandes sera mieux assuré.

Vœu No. 1:

La Commission de gestion souhaite pouvoir traiter les sujets choisis directement avec les services ou personnes concernés et non pas par l'intermédiaire de l'Administration générale. Cependant, la Cogest s'engage volontiers à tenir l'Administration générale informée sur toutes les démarches entreprises, si tel était son souhait.

M. Bon déclare que la Cogest refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess, afin que les Conseillères et les Conseillers puissent se prononcer sur cette réponse, demande le vote. La réponse de la Municipalité est refusée et on voudrait, comme indiqué dans le texte, avoir à faire directement avec les services et recevoir leurs réponses tout en les communiquant au Secrétaire Municipal et à la Municipalité. Il est donc demandé de refuser cette réponse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote.

La réponse de la Municipalité au vœu No 1 est refusée.

Vœu No 2:

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité sécurise les archives communales situées dans les locaux de la Poste de Montreux selon les normes en vigueur.

Pour le vœu No 2, M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité au vœu No 2 est acceptée.

Vœu No 3:

La Commission de gestion demande que la Municipalité présente une explication circonstanciée sur la non réalisation du revenu locatif promis dès l'achat du bâtiment «ex-Ducret»

M. Bon déclare que la Cogest refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler souligne que la Commission de gestion n'accepte pas la réponse de la Municipalité à son vœu No 3. Elle a la très fâcheuse impression d'être en présence d'une véritable langue de bois municipale.

Pour mémoire, M. Winkler rappelle que dans le préavis 29/2007 relatif à l'achat de ces bâtiments Ducret, il n'est fait aucune mention que l'acte de vente prévoyait la résiliation des baux. Au contraire, et il cite textuellement un paragraphe du préavis: «Il est utile de souligner le revenu de l'état locatif actuel qui peut être récapitulé de la manière suivante, «M. Winkler passe les détails des chiffres», revenu locatif total Fr. 250'480.-».

Toujours pour mémoire, il cite encore un paragraphe du rapport de la commission chargée d'examiner cet objet, paragraphe qui concerne ce point des locations: «Les contrats de location seront dénoncés, et si la Municipalité est autorisée à effectuer cet achat, de nouveaux contrats seront conclus par la régie désignée par la Municipalité et qui appliquera les règles du marché».

Lors de ses investigations de contrôle pour ce préavis 29/2007, la Commission de gestion a fini par découvrir, et cela a été confirmé par le service concerné, que les baux ont été résiliés par l'ancien propriétaire sur demande de la Municipalité, sans aucune proposition de nouveau bail.

Le doute s'est donc installé. Y-a-t-il eu mensonge envers le Conseil communal, y-a-t-il eu une mauvaise communication entre le service et la Municipalité? La Cogest a donc demandé par l'intermédiaire de ce vœu une explication circonstanciée, sous-entendu claire et objective. Ce qu'elle n'a pas obtenu.

Au contraire cette réponse appuie les soupçons apparus au sein de la Cogest, d'autant plus que la discussion orale qui a eu lieu avec M. le Syndic Pierre Salvi, ne correspond plus à ce qui est écrit.

M. Winkler ajoute encore que le document chiffré concernant cette affaire et qui a été demandé en complément par la commission, comprend des erreurs et des lacunes grossières.



Riviera Contrôle

Laurent Bise

Contrôleur-électricien avec brevet fédéral

Rte de la Genevrausaz 45
1815 Clarens
Tél. 021 963 32 36
Fax 021 963 32 27




Phenix Assurances

*A l'écoute de nos clients depuis 190 ans
Profitez de nos offres 2009*

Agence générale de la Riviera

Pierre-Alain Dupasquier
Rue Igor-Stravinsky 2
1820 Montreux - 021 968 11 77

Votre conseiller:
Greg Zumbunnen - 078 619 00 02
greg.zumbunnen@phenix-assurances.ch



Véhicules
Pour toute première immatriculation bonus maximum, soit 70% de rabais en responsabilité civile et en casco complet pour les voitures et 60% pour les motos et scooters.

Assurance vie
Timbre fédéral (2.5%) OFFERT sur les polices d'assurances vie à prime unique.

Assurance ménage
25% de rabais sur la prime pour toute personne concluant sa première assurance ménage.

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.A.R.L.

Natel 079 204 47 45

**Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations**

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74



Electricité Sottas

Electricité
Télécommunications
Domotique
Sécurité
Systèmes

Info@electricitesottas.ch
021 964 69 03
1820 Montreux



**PLÂTRERIE
PEINTURE
PAPIERS PEINTS**

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



Laik
S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

MARBRERIE
A. TRAMACERE & FILS SÀRL
Art de la pierre

Marbres, pierres, granits
Fabrication et pose

sols
cheminées de salon
plans de cuisine
salles de bains



Atelier + Bureau:
Rte de Sonchaux 11
1820 Veytaux
Tél. 021 963 62 29
Fax 021 963 62 42
Natel 079 210 61 13


TAXIS LIMO SERVICE 24H

Taxis et limousines climatisés
021 963 63 63
N° Gratuit 0800 263 263

Julien MABILLARD

VOYAGES • TRANSFERTS • EXCURSIONS

E-mail: info@taxis-limo.ch
Internet: <http://www.taxis-limo.ch>
Rue de la Gare 4
CH-1820 Montreux
Fax 021 963 63 65



**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



**Chauffage
Sanitaire**

DUMAS-KESSLER SA

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch

La Commission de gestion maintient donc son vœu et souhaite ardemment une réponse claire, objective et honnête, M. Winkler ose le dire, quant à la différence entre ce qui a été promis dans le préavis et l'état actuel des choses, respectivement à fin 2008.

M. Winkler propose donc de suivre la Commission de gestion et de refuser cette réponse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote.

La réponse de la Municipalité est refusée à une large majorité.

Vœu No 4:

La Commission de gestion demande que chaque objet d'un préavis d'entretien du patrimoine soit automatiquement suivi d'un rapport d'exécution distinct.

M. Bon déclare que la Cogest accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité au vœu No 4 est acceptée.

Vœu No 5:

La Commission de gestion demande que chaque service soit responsable de l'impression et de la transmission des documents qu'il souhaite soumettre à la Commission.

M. Bon déclare que la Cogest refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz déclare que la commission ne peut accepter la réponse. En effet, ce vœu est formulé aujourd'hui, justement par ce que l'on n'est nullement satisfait de la qualité des documents reçus par la Municipalité, tant par rapport à leur contenu qu'à leur forme.

Cela affermit la conviction que l'on serait mieux servi en obtenant les documents directement par les services et non pas par l'intermédiaire de la Municipalité.

M. Jean-Marc Forclaz souligne que M. Christian Bécherraz vient d'exprimer très clairement ce qu'il pense lui-même. Il rajoute simplement qu'il invite la Commission de gestion à se pencher l'année prochaine, sur les relations entre les différents services et l'Administration générale.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité au vœu No 5 est refusée à une large majorité.

Vœu No 6:

La Commission de gestion demande de disposer d'un double contrôle, le suivi financier des préavis doit se faire également dans le cadre du Service des finances, puisqu'il est au service des autres dicastères.

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Bon précise que la réponse ne convainc les commissaires qu'à moitié car elle n'est pas assortie d'un délai précis. La commission attend, dans un premier temps, le préavis annoncé pour le 2 septembre et décidera, après étude de celui-ci, de la démarche à suivre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité au vœu No 6 est acceptée.

Vœu No 7:

La Commission de gestion demande que dans chaque service un employé autre que le chef de service soit formé au programme GEFI afin de gérer les «engagés» dans le cadre des préavis et tout particulièrement des préavis de rattrapage.

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse par 5 OUI et 3 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Bon ajoute que la commission s'est livrée aux mêmes considérations que sur le vœu précédent. En outre elle est plutôt surprise par l'idée d'externaliser cette prestation, estimant qu'il devrait être possible pour les services de traiter ce type de prestation eux-mêmes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité au vœu No 7 est acceptée.

Vœu No 8:

La Commission de gestion souhaite pouvoir disposer chaque année dans les comptes, d'une liste des placements: actions, obligations, etc. (tout au moins de ceux qui sont cotés), avec un comparatif de l'année précédente.

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité au vœu No 8 est acceptée.

Vœu No 9:

La Commission de gestion souhaite trouver chaque année, pour chaque préavis en cours un tableau récapitulatif. Ce tableau devrait contenir: le numéro du compte, le numéro du préavis, le montant du crédit accordé, la durée de l'amortissement, les dépenses cumulées, les amortissements réalisés, le solde à amortir et les subventions obtenues.

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse municipale par 6 OUI et 2 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Bon précise que la commission contrôlera, une fois en possession du document, son contenu. Le problème des délais se posera cependant pour la Cogest, étant donné qu'elle devra disposer du dit document déjà bien avant la publication de la brochure des comptes puisqu'il sera l'outil qui permettra d'obtenir une vue d'ensemble des préavis à contrôler.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité au vœu No 9 est acceptée.

Vœu No 10:

La Commission de gestion demande à la Municipalité d'énoncer uniquement ce qui s'est fait durant l'année en cours dans son document «Communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens», et ne pas faire un copier-coller du texte de l'année précédente.

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité par 6 OUI et 2 abstentions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

M. Peter Bon, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2008.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

M. le Syndic Pierre Salvi tient à remercier M. le Président de la Commission de gestion ainsi que ses membres pour leurs nombreuses sollicitations et pour la qualité des relations entretenues pendant l'examen de l'exercice écoulé, il tenait à le souligner.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

- 4.4. de la commission intercommunale de gestion chargée de l'examen de la gestion et des comptes de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman CIEHL pour l'exercice 2008 (07/2009) (rapp.: M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX DÉCIDE

d'adopter les comptes et la gestion 2008 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) à l'unanimité.

- 4.5. relatif à la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois sous la dénomination «ASANTE SANA» et à l'adoption des statuts y relatifs et

l'adhésion à la nouvelle association (08/2009) (rapp.: M. Pierre Rochat)

M. Pierre Rochat, Président-rapporteur de la commission, recommande d'accepter ces conclusions, comme la commission l'a fait.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Pierre Rochat, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

La commission unanime vous recommande d'accepter telles quelles les conclusions de ce préavis, soit:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX DÉCIDE

1. d'accepter la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois sous la dénomination «ASANTE SANA»;
2. d'adopter les statuts tels que proposés;
3. d'adhérer à la nouvelle association;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport à cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

4.6. relatif aux comptes communaux 2008 (12/2009) (rapp.: M. Grégoire Furrer)

M. Grégoire Furrer, Président de la Commission des finances, porte à la connaissance du Conseil communal qu'il a reçu un courrier émanant de la Commission des finances de St-Légier-La Chiésaz, et également du Président de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis des VMCV.

M. Furrer demande de l'annexer au procès-verbal, puisque visiblement il devait être adressé au Président du Conseil communal de Montreux.

M. le Président déclare qu'il sera mis en annexe au procès-verbal de la prochaine séance.

M. Furrer ajoute également, au nom de la commission, que si l'on se souvient lors du vote du budget, la commission avait rencontré quelques difficultés au niveau de la transmission de l'information avec la Municipalité, et il tient à dire que dans le cas de l'étude des comptes tout s'est formidablement bien passé et les commissaires étaient très heureux des échanges et du travail qui a été fourni entre la commission et la Municipalité. Il tenait à le souligner, car lorsque cela ne va pas on le dit, alors quand cela va bien il faut le dire aussi.

La discussion générale est ouverte.

M. Alexandre Staeger pense que ce courrier devrait être transmis à la commission qui va d'étudier le préavis des VMCV, parce s'il est mis au procès-verbal ce sera trop tard.

M. Olivier Mark ne sait pas comment va se dérouler la discussion, il désire faire une remarque par rapport au fonds conjoncturel, qui figure dans le rapport.

M. le Président Salvatore Giannone répond qu'il pensait d'abord ouvrir la discussion

générale et ensuite passer aux amendements.

M. Olivier Mark est d'accord d'intervenir plus tard.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe aux amendements.

M. Grégoire Furrer précise qu'il n'y a qu'un seul amendement, puis qu'il est le seul amendement qui a été accepté par la Commission des finances. C'est un amendement qui porte plus sur le libellé, sur le texte du préavis que sur des chiffres, puisqu'en fait cet amendement demande à ce que la provision qui a été faite pour les transports publics soit intitulée ainsi: «La Municipalité propose de créer ce nouveau fonds qui permettrait d'amortir les investissements dans le domaine des transports publics».

M. Furrer explique que dans le corps du préavis, il y a tout un descriptif des utilisations possibles de cette provision et il est notamment fait mention de la possible recapitalisation de la caisse de pension ASCOOP.

La Commission des finances ne souhaitait pas que cette recapitalisation soit délibérément libellée ainsi, parce qu'elle ne voulait pas donner l'impression qu'il était déjà acté par la Commission des finances que l'augmentation de capital servirait à recapitaliser cette caisse de pensions.

La Commission des finances était d'accord de dire de provisionner sur les bons résultats de l'année dernière une certaine somme d'argent pour les transports publics et ensuite ce que l'on fera de cet argent fera l'objet d'un préavis ou de plusieurs préavis. Notamment il y en a un qui est dans l'ordre du jour d'aujourd'hui.

La Commission des finances, en aucun cas, ne voulait donner l'impression qu'elle avait déjà accepté les utilisations futures de ces fonds comme c'est inscrit dans le préavis. Cet amendement a été accepté par 10 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini abonde dans le sens de M. Grégoire Furrer. Si il y a un fonds pour les transports publics, l'objectif c'est pour de l'investissement, voire pour du développement des transports publics, et non pas pour couvrir des déficits ou renflouer des caisses de pensions.

Là, la Commission des finances souhaitait être claire, on a un préavis dont on parlera dans quelques minutes.

M. Manzini abonde aussi dans le sens de M. Staeger, le document qui a été transmis par la commune de St-Légier doit figurer dans les documents qui seront reçus par les participants à cette commission.

La discussion continue.

M. Olivier Mark vient avec un autre amendement, et donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La création d'un fonds conjoncturel ne me semble pas opportune, et j'aimerais aujourd'hui vous soumettre quelques réflexions à ce sujet en toute neutralité.

Pour mener une politique anticyclique rapide et ciblée, notre Commune pourrait tout sim-

plement agir lors de l'établissement du budget courant. C'est le procédé le plus approprié pour soutenir des manifestations culturelles ou des événements en relation avec le tourisme. Je suis certain que nous serions alors nombreux à soutenir une telle stratégie.

Un fonds conjoncturel, par contre, vise à réaliser des projets qui ont un caractère différent. Il s'agit principalement de préserver l'emploi. De tels projets n'ont rien de ponctuel et d'éphémère. Pour les réaliser, on fera appel à des entreprises, qui vont donner du travail à des employés sur une certaine durée pour réaliser le travail.

Fort malheureusement, il se trouve que bien des entreprises ont d'autres priorités dans les rapports qu'elles entretiennent avec le secteur public. Au niveau national, notamment, elles ne demandent pas le déploiement de tels fonds conjoncturels.

Mais pourquoi diable les principaux bénéficiaires potentiels ne souhaitent pas à priori obtenir un tel avantage, me direz-vous?

Les PME qui génèrent de l'emploi à long terme privilégient toujours la régularité des commandes de la part du secteur public à des affaires ponctuelles et irrégulières. Elles souhaitent par ailleurs que les prix retenus lors des adjudications soient honnêtes et leur permettent de couvrir leur frais. Elles apprécient d'être payées rapidement lorsque le travail est commencé, ce qui n'est pas toujours le cas dans le secteur public. Lorsque cela va mal, les entreprises doivent bien entendu aussi limiter leurs dépenses, et préféreraient payer moins d'impôts, plutôt que de recevoir des commandes en période inopportune en contrepartie. Car la synchronisation est souvent difficile. Le pire serait d'embaucher pour réaliser un projet imprévu puis de licencier par la suite. Ce scénario n'est pas exagéré, vous en conviendrez.

Oui, un tel fonds conjoncturel cumule vraiment les problèmes. Il risque de n'être plus en phase avec les intentions initiales, si la conjoncture s'inverse plus rapidement que prévu. Ce n'est pas exclu. Savez-vous à ce sujet que des dizaines de projets de remise à niveau du patrimoine communal déjà votés sont en file d'attente pour leur réalisation, comme des avions attendent leur tour pour décoller devant la piste aux heures de pointe?

Certes, en fonction de projets choisis, certaines entreprises de certains secteurs bénéficieraient de commandes. Et les autres? Ne vont-elles pas aussi vouloir recevoir leur part? Voyez par exemple ce qui s'est passé lorsque certains Etats ont «sauvé» les fabricants de voiture. Le lendemain, ce sont les distributeurs qui sont arrivés. Puis les fabricants de machine de chantier...Ce côté arbitraire pourrait choquer les salariés d'entreprises qui ne bénéficieraient d'aucune aide, croyez-moi!

Enfin, le dernier point est à mon avis le plus important. Un projet devrait être lancé par conviction, **par besoin**, parce que c'est le fruit d'une politique claire et suivie. Parce qu'on s'est fixé un objectif générateur d'emploi. Etiqueter 10 millions «fonds conjoncturel», nous obligerait d'une certaine manière à investir à un **certain moment**, plutôt que pour un **certain but**.

Si certains d'entre vous voient dans ce discours les traces d'un libéralisme débridé, c'est que je me suis mal exprimé. Cet argumentaire vise à vous convaincre que l'idée à priori séduisante de créer un fonds conjoncturel de Fr. 10'000'000.- n'est pas judicieuse.

Je propose par conséquent l'adoption de l'amendement suivant, qui avait déjà été

déposé en commission lors de l'examen du préavis, soit: **Extourner le montant de Fr. 10'000'000.- attribué au «Fonds conjoncturel» au «Fonds pour projets futurs».**

Cela nous apporterait plus de flexibilité pour créer des projets vraiment efficaces en vue de soutenir l'économie montreuusienne à long terme, afin de générer de la valeur au fil du temps, et non de manière ponctuelle.

Merci de votre attention».

M. Pierre-André Spahn déclare d'abord ses intérêts comme Président de la SICOM, il représente donc un petit peu les intérêts des commerçants. Ces derniers ont proposé plusieurs solutions à la Municipalité pour utiliser ce fonds conjoncturel. Il semblerait que ces solutions proposées ne sont pas des solutions d'investissement qui permettraient d'utiliser ce fonds, mais des solutions de dépenses assez rapides. Donc M. Spahn soutient cet amendement par rapport au fonds conjoncturel, d'ailleurs c'est lui-même qui l'a déposé en commission pour annuler ce fonds et le virer dans l'autre.

Effectivement les projets présentés en commission donnent l'impression que l'on a ressorti des vieux préavis, comme le plan «Lumière», dont il ne comprend pas qu'il n'a pas encore été mis en vigueur en ce qui concerne l'éclairage de la commune, et à son avis ce préavis n'est pas un préavis fait pour un investissement futur.

M Spahn invite donc à soutenir l'amendement proposé par M. Mark.

M. le Président passe au vote de l'amendement de M. Mark.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 40 oui, 37 non et 8 abstentions.

M. Michel Zulauf, avant de se prononcer sur les conclusions du rapport de la commission des finances tel qu'amendé, aimerait juste obtenir un renseignement au sujet de l'énoncé de l'amendement que M. le Président de la commission a présenté et qui figure à la page 3 du rapport.

Peut-on dans un rapport de commission voter un amendement commençant par: «La

Municipalité propose de créer ce nouveau fonds...»? N'est-ce pas à la Commission des finances de devenir le porte-parole de cet amendement?

M. Furrer prend note de cette demande. En commission il en a été débattu et cela a été noté ainsi. L'ensemble des commissaires ont accepté cette manière de faire donc M. Furrer est mal pris pour revenir en arrière.

M. le Président est d'avis qu'il faut garder cet amendement comme il a été déposé. Si quelqu'un veut le modifier il faut qu'il dépose un sous-amendement.

Il semble à M. Furrer que l'amendement est clair, c'est une question de forme.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de l'amendement de la commission.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement de la commission à une large majorité.

M. Furrer demande à M. le Président s'il ne souhaite pas procéder chapitre par chapitre. Personnellement cela lui va très bien de voter les conclusions, mais il ne veut pas qu'après quelqu'un se lève et demande de revenir en arrière.

M. le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord de voter les conclusions veuillent bien lever la main. Le Conseil communal de Montreux accepte cette manière de procéder.

M. Grégoire Furrer, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX DECIDE À UNE LARGE MAJORITÉ

1. d'approuver les comptes communaux 2008 tels qu'amendés.
2. d'en donner décharge à la Municipalité.
- 4.7. **relatif aux comptes 2008 du Fonds culturel Riviera (13/2009) (rapp.: M. Yves Cornaro).**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Emmanuel Gétaz trouve important de rappeler à quel point ce fonds intercommunal pour la culture est un exemple, et à quel point on peut en être à la fois heureux mais aussi fier.

De nombreuses régions essaient de mettre en place ce type de fonds et souvent doivent faire face à des obstacles que dans la région on a su dépasser, notamment des éléments parfois d'égoïsme communal. Et il faut rappeler à quel point ce fonds est utile dans sa forme, notamment parce qu'il assure une grande stabilité au financement des activités culturelles de la région.

M. Yves Cornaro, membre de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

5. Préavis de la Municipalité

- 5.1. **sur la participation de la Commune de Montreux à l'augmentation du capital-actions de VMCV SA (14/2009) (date de la séance de commission intercommunale Montreux – La Tour-de-Peilz – Vevey; mercredi 8 juillet 2009 à 19 h. 00 / date de la 1^{ère} séance de commission: lundi 13 juillet 2009 à 19 h. 00)**

M. Anthony Huys donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs de la Municipalité, Chers collègues,

L'année passée, j'avais la Présidence de la commission concernant le préavis 10/2008 sur la transaction entre les communes, la SEVM et la SRE Holding.

Je ne peux qu'exprimer étonnement, déception, voire même une forme de colère !!!!

Lors de la 1^{ère} séance à la Tour-de-Peilz avec les autres commissions des communes concernées, j'ai exprimé mon scepticisme, et je crois qu'il en a été de même pour mes collègues présents, qui pourront le confirmer.

Nouveau à Territet, le restaurant Sukhothai vous propose toutes les délicatesses de la cuisine thaïlandaise, dans un cadre raffiné. Vous y découvrirez une carte alléchante ainsi que de nombreux menus typiques.

Menus du jour (entrée + plat) dès 18.-.

Ouvert tous les jours

Sukhothai Restaurant - Avenue de Chillon 82 - 1820 Montreux-Territet
Tél. 021 312 82 82 - Ouvert tous les jours - www.sukhothai-restaurant.ch
contact@sukhothai-restaurant.ch

SUKHOTTHAI
Restaurant thaïlandais

MONTREUX VOYAGES
GOLDENPASS TRAVEL

Votre agence de voyages à Montreux.

Avenue des Alpes 45
 CH – 1820 Montreux
 Tél. 021 962 70 00 • Fax 021 962 70 05
 montreux.travel@lathiongroup.ch



Perréaz Paysagiste Sarl


Horticulteur-Paysagiste Créations - Entretiens

Rte de l'Arzillièrre 12 - 1822 Chermex - Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

PH PUBLICITÉ HAMEL

Publicité - Imprimés - Internet

Ch. du Crépon 42 B
 1815 Clarens
 Tél. 079 210 59 29
 phhamel@bluewin.ch

Housses
Sièges
Capotes
Toiles de balcon
Stores
Bâches
Bâteaux, camions
et tous genres

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37
 Natel 079 658 37 77

r. koban

Z.I. La Foge C
 1816 Chailly/Montreux – C.P. 87

Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage,
entretiens

Tél. 021 964 12 62
 Fax 021 964 12 01
 Mobile 079 623 69 62

MONTREUX

sir

MODE MASCULINE

La mode au pluriel

Av. du Casino 32 – 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 90 - 92 – www.sir-montreux.com

RIBAUDINI

Vêtements
 Rideaux
 Meubles rembourrés
 Lavage de tapis d'orient
 et toutes provenances

Ph. Stäuble
 Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

EM **Fiduciaire Charles Meichtry**
 Expert diplômé en finance
 et controlling
 Expert réviseur qualifié (727b CO)

Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité

1815 CLARENS
 Rue de Jaman 1
 Tél. 021 964 10 66
 Fax 021 964 12 45
 Site: www.fiduciairemeichtry.ch
 E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

alexursion

Transport professionnel des personnes

Hotline 24h/24h - 078 824 19 16

TAXI Service appel gratuit 0000 963 963

TRANSPORTE **TAXI Service**
VIP AUTOCARS **CIRCUITS**
VOYAGE Service **LOGISTIC Bagages**

www.alexursion.com

- Comment peut-on liquider, vendre, échanger une société comme le VMCV en si peu de temps? Sans laisser un moment de réflexion, d'étude!
- Comment peut-on brader des millions sans aucune analyse financière détaillée et réelle sur document?
- Où est le contrat?
- Seul compte d'exploitation = 2007, sans comparatif avec d'autres années, sans même un bilan intermédiaire pour 2008!
- Plus l'annonce si tardive sur la situation financière de la caisse ASCOOP!

Je dois dire qu'entre-temps j'ai changé d'avis, car il y a eu tellement de motions, de postulats, de propositions. Par exemple comment rendre les transports publics plus attractifs. Est-ce sous forme de gratuité, d'abonnements, de crédit, etc...?

C'est le moment où je me suis dit que l'on pouvait réaliser certain rêve. Le VMCV serait mieux en main des communes.

Je maintiens toujours ma position, mais je n'accepte pas la manière dont cela s'est déroulé!

Oui M. Delaporte vous nous avez remis tous les documents, cela nous a reconfortés et a apporté un peu plus de clarté.

Oui M. Feissli nous avons eu un entretien téléphonique où vous nous avez donné plus de détails concernant la caisse de pensions ASCOOP.

Conclusion: «Il ne faut pas se faire trop de soucis. La situation n'est pas mirobolante, mais il ne faut pas dramatiser non plus.» Ce sont vos dires et ceux de M. Cardis, personne qui a été mandatée, par la Romande Energie, pour se «débarrasser», je m'excuse du terme, de VMCV.

Pourtant la faiblesse de la place financière était déjà en cours, et elle allait encore continuer de se dégrader.

- Il y avait une promesse d'un écrit sur la prise de position garantissant la régularisation de la caisse ASCOOP. Jamais rien reçu!
- Pourquoi les Municipalités des communes concernées n'ont pas préparé un plan au cas où la situation viendrait à se dégrader?
- Pourquoi a-t-on été informé si tardivement de la situation lors du dernier Conseil?

Il faut reconnaître que M. Cardis a très bien fait son travail. Il a été mandaté par la Romande énergie pour se «débarrasser» de cette société. Sacré bon vendeur! Il a sorti une épine du pied de la Romande Energie!

J'ai l'impression que nous avons été bloués, vous la Municipalité, nous le Conseil communal!

Je n'ai pas besoin de mentionner mes origines, tous savent d'où je viens. Même en Flamand, l'expression «Jamais deux sans trois» existe!!!!

Mme Karine Chevallier donne lecture de son intervention:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Acte I: Les abattoirs

Acte II: La Compostière

Acte III: La caisse de pensions des VMCV

A quand l'épilogue?

Quand des préavis aux montants conséquents, voire même très conséquents de rattrapage vont-ils cesser de nous être soumis?

Faisant partie de la commission qui a travaillé sur le préavis VMCV en 2008, je me souviens très bien que tous les commissaires présents avaient à cœur qu'aucun problème sous-jacent n'apparaisse «par un hasard malheureux» dans un avenir à moyen terme, le spectre des abattoirs et de la Compostière étant présent à nos esprits d'alors.

Ce vœu, ce souhait, cette condition pour un vote favorable étaient d'autant plus importants qu'une correspondance émanant du personnel des VMCV tentait d'attirer l'attention des différentes commissions du district sur cette question.

Les yeux dans les yeux le Municipal montreuisien en charge de ce dossier à l'époque avait très clairement répondu par la négative à cette interrogation, assurant que la situation était saine. En pleine confiance nous avons donc engagé nos votes dans un sens favorable et vous avons enjoint de faire de même.

Moins d'un an plus tard nous voilà avec le présent préavis... Malaise, Mesdames, Messieurs, malaise... voilà ce que m'inspire ce préavis. Car rédiger un préavis prend du temps. Le vote date de juin de l'année dernière, est-ce à dire que la rédaction du présent préavis date du jour suivant?

Dès lors, de deux choses l'une:

- ou bien la situation de la caisse de pensions des VMCV s'est dégradée à une vitesse franchissant le mur du son et ce à cause d'une gestion calamiteuse à court terme. Et dans ce cas, il s'agira de définir les responsabilités et de prendre les décisions qui s'imposent en termes de management notamment.
- ou bien la situation de la caisse de pensions était déjà très gravement endommagée et, il faut le dire, nous avons été floués.

Je regrette de devoir constater, à la lecture des chiffres proposés dans le présent préavis, qu'il semble que la 2ème possibilité soit la bonne.

Si tel devait être le cas, j'attends que des éclaircissements soient donnés, que les responsables soient désignés, que la validité du vote de l'année dernière soit, ou non, constatée.

Notre travail est basé sur la confiance des informations données. Si cette confiance devait à nouveau être rompue, il faudrait alors sérieusement se poser la question de la nécessité de l'existence de notre Assemblée.

Je vous remercie».

M. Daniel Manzini tient au préalable à remercier Mme Karine Chevallier pour ses propos.

Le mois passé M. Manzini était intervenu, c'est vrai qu'il était le seul à avoir le sentiment d'avoir été floué, que l'on avait été induit en erreur. Il avait peut-être le sentiment d'avoir mal compris. Mais il pense que c'est bien que tous les commissaires présents à ces séances aient pu ce soir s'exprimer pour dire vraiment leur sentiment d'avoir été induits en erreur.

Il y a une année il avait évoqué le problème de cette proposition entre le pot de fer et le pot de terre. Pour lui le pot de fer c'était la Romande Energie. Il est convaincu comme Mme Chevallier ce soir, qu'à l'heure actuelle on est dans un sentiment où on nous a induits en erreur.

C'est-à-dire que ces gens de la Romande Energie savaient au moment de la transaction que des dispositions légales étaient déjà en route pour que cette caisse de pensions soit recapitalisée à 100%. Et donc, que naturellement, quelqu'un d'autre paie à leur place. C'est assez facile à comprendre, néanmoins M. Manzini trouve très dommage qu'aujourd'hui on soit effectivement dans une situation où on doit passer à la caisse.

Pour M. Manzini ce sentiment est devenu une certitude. Il se réjouit de participer à la commission pour apprendre peut-être encore d'autres informations. Mais il croit qu'aujourd'hui on a besoin de transparence.

Il souligne à l'intention des Municipaux, qu'aujourd'hui ils ont en face d'eux des miliciens politiques. Des miliciens, cela veut dire que l'on n'a pas autant de temps peut-être que la Municipalité pour faire cette analyse critique, lorsque l'on a un préavis très complexe et qui monte sur des hauteurs de Fr. 15'000'000.- ou Fr. 40'000'000.- pour l'ensemble des communes.

Donc M. Manzini souhaiterait avoir un avis extérieur d'expert, voir pourquoi pas que la commission des comptes se penche sur cette transaction. Il y a une année, on s'était posé la question, pourquoi une convention qui liait deux parties jusqu'en 2028 du jour au lendemain passait en 2017? Tous les calculs ont été effectués sur 2017 et pas 2028.

Alors félicitations aux gens de la Romande Energie, ils avaient «une patate chaude» ils ont réussi à la balancer aux communes. C'est bien joué de leur part et M. Manzini pense que l'on peut les féliciter, néanmoins on se retrouve de l'autre côté de la barrière. M. Manzini croit que l'on peut féliciter M. Urech qui est le Directeur de Romande Energie et qui est aujourd'hui le Président du Conseil d'administration des VMCV. Cherchez l'erreur!

Il attend de cette commission qu'elle accepte de prendre du temps, parce que ces délais qui sont mis sur le préavis font croire que M. Manzini et Mme Chevallier vont mettre en faille les VMCV: «C'est dramatique, attention, on ne peut pas faire ça à ces employés!»

Non, M. Manzini soutiendra toujours le personnel des VMCV ainsi que les transports publics, par contre il croit que l'on peut peut-être envisager que ce soit à la Romande Energie de recapitaliser, même si la loi dit que cela n'est peut-être pas possible.

On peut peut-être casser la décision qui a été prise il y a une année en arrière, aller devant le juge mais pas celui des faillites, celui de la conciliation, et peut-être obliger ces gens de la Romande Energie à prendre leur responsabilité.

**POMPES FUNÈBRES
DE LA RIVIERA**




*A votre service
24h/24
avec respect
et discrétion*

M. Carbonara Y. Scyboz

Une relation de confiance près de chez vous

Tél. 021 961 11 12

Lausanne - Lavaux - Riviera - Chablais

Membre Société Vaudoise de Crémation

Pour terminer, M. Daniel Manzini désire reprendre une phrase de M. le Municipal Jacques Delaporte dans le dernier PV: «Maintenant, selon toute vraisemblance il faut remettre un petit quelque chose, mais si on avait dû le remettre l'année dernière c'est tout ce que l'on aurait touché en moins dans la transaction de l'an dernier». Ce raisonnement gêne M. Manzini, car un petit quelque chose risque de se monter à Fr. 3'000'000.- pour les communes, pour une première tranche. On voit bien qu'il y a Fr. 12'000'000.- au bout du compte.

Si l'année passée on avait dit qu'elle était vraiment pourrie cette caisse de pensions, on n'aurait peut-être pas accepté la transac-

tion. Ce n'est pas après coup qu'on le dit. Il tient encore à dire que les marchés boursiers américains ont augmenté en trois mois de 35%. Et de mettre toute la responsabilité sur les marchés financiers, c'est juste un tout petit peu facile.

Dans dix ans les marchés financiers seront peut-être de nouveau au top. Il y a un précédent problématique avec cette caisse de pensions, on n'a pas voulu le dire et M. Manzini aimerait bien que toute la transparence soit faite là-dessus.

Il invite la Municipalité à redonner les documents à tous les membres de la commission, c'est-à-dire le préavis 10/2008, le PV de la

commission qui a siégé à la maison Ugolin à la Tour-de-Peilz, qui n'a jamais été validé. On va à ces commissions, ils font le PV qui est envoyé à la maison, on est plus ou moins d'accord mais il n'y a plus de possibilité de revenir pour accepter ou valider un PV. Donc on peut mettre ce que l'on a envie en définitive, dans la mesure où on a aucune prise en tant que conseiller. C'est donc un peu décourageant pour les conseillers de faire ce travail là.

Le troisième document que M. Manzini aimerait que M. le Municipal Jacques Delaporte ou la Municipalité redonne, c'est le tableau des pourcentages de couverture de cette caisse, au 30 de chaque mois, durant ces 10 dernières années. Cela permettra de voir ces taux de couverture et cette fluctuation, et pas simplement à la fin d'une année, qui naturellement en fonction des bilans, des aspects financiers, de la bourse, etc., peut varier. On a besoin d'une vision sur le très long terme.

Il désire avoir également les rapports des commissions des autres communes. Ce serait intéressant de les afin de savoir s'ils ont aussi bien compris les règles du jeu de cette transaction.

M. Alexandre Staeger abonde dans le sens de ses préopinants et en tant que membre de la commission sur le préavis des VMCV il tient à faire part de son sentiment.

A son avis, tout a été fait pour tromper et pour lui cela n'appelle qu'une seule conséquence par rapport à ce préavis, des têtes doivent tomber.

M. Bernard Gardiol a une préoccupation concernant le financement éventuel. Si on devait arriver, malgré tout ce qui a été dit, à la conclusion qu'il faut suivre les conclusions de ce préavis, il a un problème par rapport à cette question de financement.

Les cotisations à une caisse de pensions font partie des charges d'exploitation d'une entreprise. Il pense que la commission devrait étudier d'autres façons que de recapitaliser les VMCV, pour procéder à cette opération, cela peut-être des garanties, un versement unique, des versements uniques successifs en fonction de l'évolution de la bourse et du taux de couverture, le but étant naturellement de minimiser la charge des communes telle qu'elle est demandée aujourd'hui.

Il remercie les commissaires d'étudier cette question en détail.

M. Olivier Blanc demande à la Municipalité de remettre également aux commissaires les contrats d'affiliation des VMCV et aussi des détails très pointus sur le plan d'assainissement, puisqu'on ne peut pas se faire une idée très exacte de la situation sur la base du seul préavis.



La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence libérale: M. Jean-Marc Forclaz;

Membres: Mmes Karine Chevallier, Carole Grangier, MM. Olivier Blanc, André Groux, Yann Krebs, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Alexandre Staeger.

- 5.2 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 260'000.- nécessaire à l'organisation d'un concours de projets pour la reconstruction de l'esplanade du Grand Hôtel et de la couverture des voies CFF à Territet (15/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: mercredi 8 juillet 2009 à 18 h. 00).

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: M. Guillaume Wicht;

Membres: Mmes Prisca Gaillet, Maja Liew, MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Jean-François Gailloud, Emmanuel Gétaz, Bernard Gret, Ahmad Jahangiri, Dino Tarussio, Lionel Winkler.

- 5.3 l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour la mise en place d'une zone 30 à Clarens centre et gare de CHF 2'240'000.00, ainsi que pour la requalification des avenues Alexandre-Vinet (tronçon Grammont - Gambetta) et Mayor-Vautier (tronçon Rousseau - Grammont) (19/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: mercredi 1^{er} juillet 2009 à 18 h. 00).

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Caleb Walther;

Membres: Mme Barbara Lüdemann, MM. Alain Borlat, Francis Brülhart, Christian Bécherraz, Jean-Pierre Buholzer, Mario Di Sessa, Yann Krebs, Olivier Mark, Franco Meichtry, Guillaume Wicht.

6. Rapport-préavis de la Municipalité

- 6.1 sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther «Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale» (16/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 2 juillet 2009 à 18 h. 00).

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Excellente nouvelle, il s'agit selon moi de la première motion «nouvelle formule» à laquelle la Municipalité propose une vraie réponse. Ma motion demandait une aide financière et la Municipalité propose un tel système.

Hélas, tout n'est pas si rose vu qu'en même temps la Municipalité propose de refuser ce règlement. Je vais malgré tout défendre ma proposition en commission, mais je me permets de vous rappeler les raisons de ma proposition.

Je suis tout d'abord parti d'un constat simple: notre offre en transports publics s'améliore, mais elle devient surtout utile si on arrive à fidéliser les utilisateurs. Une utilisation

régulière des transports publics améliore leur rentabilité et permet de diminuer le coût aussi bien pour la collectivité que pour l'utilisateur.

Je me suis alors dit que cela passait, entre autres, par une incitation à l'achat d'abonnement annuel plutôt qu'à la course. Il est désagréable de devoir payer à chaque fois que l'on monte dans un bus et cela donne vite l'impression de tarifs prohibitifs. Par contre, lorsque l'on dispose d'un abonnement, on prend plus facilement les transports publics ne serait-ce que pour rentabiliser l'investissement de départ.

Bref, ma motion proposait de faire un geste «commercial» afin d'inciter les Montreusiennes et Montreusiens à acheter des abonnements annuels. Je le reconnais ma proposition peut sembler naïve et simpliste. C'est voulu. La démarche est de copier ce que font les magasins en proposant des promotions ou des soldes. Un message simple, mais qui peut convaincre.

La Municipalité a raison, la priorité est bien de développer l'offre et la qualité des transports publics comme nous l'avons fait ces dernières années. Mais ma modeste proposition vise un rôle complémentaire. Je regrette que la Municipalité n'ait pas souhaité la soutenir. Je ne vais pas souffrir d'un éventuel refus, mais, vous l'avez compris, j'espère que je pourrai, grâce aux travaux de la commission notamment, vous convaincre de l'intérêt de ce geste commercial en faveur d'une utilisation plus régulière de nos transports publics.

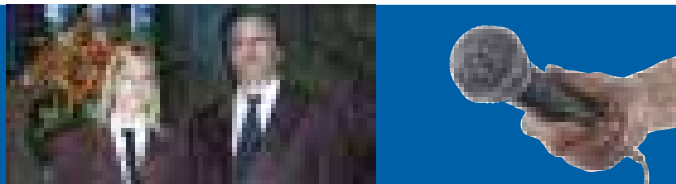
Je vous remercie de votre écoute attentive».

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Jost Pompes Funèbres

Montreux-Vevey-Villeneuve

Nouvelle adresse: Av Belmont 38 à Montreux



Du Nouveau dans les Pompes Funèbres

L.T. *Monsieur Jost, voilà près de 18 ans que vous êtes à la tête de votre entreprise de Pompes Funèbres.*

M.J. Oui, environ 18 ans, donc la plus ancienne entreprise de Pompes Funèbres familiale de la région et je suis toujours à disposition des familles et c'est toujours moi qui répond au téléphone.

L.T. *En 18 ans de profession, vous avez certainement vu quelques changements dans cette profession?*

M.J. Oui, effectivement. J'ai eu le plaisir d'introduire dans le métier une jeune fille, Sarah, la première demoiselle à pratiquer cette profession. Exemple qui a été suivi par certaines entreprises concurrentes, ce qui me laisse penser que j'ai eu raison de donner sa chance à Sarah.

L.T. *Que fait-elle dans votre entreprise?*

M.J. Elle fait tout, depuis la levée du corps, la préparation du défunt, la mise en bière, jusqu'au service où elle œuvre comme maître de cérémonie. Elle s'occupe aussi des formalités administratives et des faire-parts. Pendant mes vacances, c'est elle qui me remplace.

L.T. *Quelle autre changement avez-vous constaté?*

M.J. Les prix: j'ai aussi adapté les prix à la situation économique actuelle. En effet, voilà quelques temps que certaines familles me font part de leurs difficultés à assumer les frais liés au décès d'un des leurs. Sensible à ces arguments, j'ai donc réagi.

L.T. *Votre solution?*

M.J. J'ai approché mes fournisseurs pour baisser les prix des cercueils et autres fournitures.

L.T. *Plus concrètement?*

M.J. Vous pouvez voir sur notre site internet (www.pfjost.ch) que je suis actuellement en mesure de fournir un enterrement ou une incinération pour frs 2'000.- hors taxes.

L.T. *Nous avons tous entendu que le prix des obsèques est nettement supérieur à ce que vous annoncez ci-dessus. Quelle différence faites-vous entre ce que vous nous dites comme prix et ce que nous avons entendu?*

M.J. La différence est surtout dans le choix du bois du cercueil, pour mes prestations, ces dernières sont un peu moins élaborées, ce qui me permet de fournir un service de qualité à ce prix.

L.T. *Donc si je vous appelle demain, vous pouvez me fournir ces prestations au prix indiqué ci-dessus?*

M.J. Oui.

L.T. *Merci pour cet entretien.*

Ne plus connaître les affres de la relégation!



Le nouveau comité lors de l'assemblée générale. (photo A.Rausa)

Le FC Rapid Montreux se porte bien, l'ambiance est toujours bonne et les finances sont saines. Des constatations qui sont ressorties lors de l'assemblée générale du club qui s'est tenue le 31 août dernier et qui font la satisfaction d'Yvan Schaller, le président.

Bien entendu, il a fallu consentir à certains sacrifices pour maintenir le club en 3e ligue. Un changement d'entraîneur la saison passée ainsi que des transferts sont venus peser dans la balance. Mais les résultats sont là!

«Pour l'avenir, il s'agit de ne plus connaître les affres de la relégation et de disposer d'une équipe qui évolue dans la première partie du tableau», souhaite le président.

«Particulièrement l'an passé où nous avons été sauvés grâce au goal-average, ce qui est très inconfortable», ajoute-t-il.

Le Rapid Montreux compte désormais sur son nouvel entraîneur, Sébastien Limoli, pour dynamiser l'équipe. «Nous en avons besoin car notre groupe ne compte presque que des 2^e équipes de clubs: Vevey II, Montreux II, Aigle II Bex II, etc. le niveau est très élevé», précise encore Yvan Schaller.

On peut ajouter pour les supporters que le traditionnel repas de soutien est fixé au vendredi 20 novembre prochain, dès 19h, au Casino de Montreux. Le prix est de 100 francs par personne. Inscriptions auprès de Jean-Marc Smid, 079 653 60 72 ou par mail info@opuscafé.ch

La Chanson de Montreux à la bibliothèque municipale

Pour ses 70 ans, la Chanson de Montreux connaît les honneurs de la bibliothèque municipale avec une exposition intitulée «70 ans de chansons populaires». Le public est invité à découvrir des archives qui témoignent de la vitalité de cette société.

Comme le précise Erica Marquardt-Aebi, la présidente: «La Chanson de Montreux reste toujours jeune et ouverte à de nouveaux membres. Son effectif rajeuni compte une vingtaine de chanteuses et chanteurs, preuve de bonne santé, sans oublier un public fidèle».

Cet ensemble mixte fondé en 1939 par le compositeur Carlo Boller, s'est produit en de nombreuses occasions en Suisse et à travers le monde, en incarnant le sens de la tradition et de l'accueil.

Sous la houlette de Michel Corpataux, il a donné nais-

sance aux Rencontres Chorales Internationales de Montreux, concours organisé chaque année par la Chanson de Montreux depuis sa création en 1964.

Lors de son assemblée ordinaire du 18 février 2009, un nouveau directeur a été nommé en la personne de M. Dominique Gesseney-Rappo, musicien et compositeur vaudois réputé.

La Chanson de Montreux 70 ans de chansons populaires, à la bibliothèque de Montreux-Veytaux, Grand-Rue 92, 1820 Montreux. 021 963 33 29.



Vingt ans de danse pour l'école Papillon



L'école de danse Papillon lors d'une de ses prestations.

Ouverte en 1989 sous l'enseigne Hobby Dance, l'école de danse Papillon enseignait surtout le rock, les claquettes et les danses de salon. La notoriété aidant, l'école a formé des danseuses ou danseurs de claquettes d'un niveau national et notamment les frères Surbeck dont la réputation a dépassé les frontières de la Romandie.

«Notre but est de transmettre notre passion de la danse et la joie que cela procure», déclare

Micheline Papillon. «Nous cultivons l'esprit de famille, dans une ambiance saine», ajoute-t-elle.

Depuis 1999 l'école a changé de nom et s'appelle Ecole de danse Papillon, pour se rapprocher du patronyme de ses propriétaires, Micheline et Jean Papillon. Si les danses de salon restent le point fort de l'institution, les claquettes connaissent toujours les faveurs du public mais il y a un nouvel intérêt pour le Country line danse, le Hip hop, ou encore le Swing lindy hop. L'école donne également des cours dans le cadre du sport facultatif des écoles de Montreux et participe au Passeport vacances de la ville. Elle propose un spectacle tous les deux ans, avec un bal à la clé. Cette année il se tiendra les 14 et 15 novembre, à la salle de la Rotzérane de Roche, avec repas, et aura un éclat particulier pour marquer les 20 ans de l'institution.

www.papillon-danse.ch

Depuis plus de 26 ans, le Garage de la Paix, Millasson Automobiles à Montreux



Le Garage de la Paix, Millasson Automobiles a été repris en mars 1983 par son exploitant actuel, Yvan Millasson. Il s'agit d'une entreprise de mécanique générale, concessionnaire officiel de la marque japonaise Mitsubishi depuis 15 ans. Elle s'occupe de la vente de véhicules neufs et d'occasion. Son équipe, en place depuis plus de 20 ans, assure un service d'entretien toutes marques, de carrosserie et de pièces détachées Mitsubishi.

«N'oubliez pas la préparation de vos véhicules pour l'hiver avec des équipements à des prix promotionnels, car malgré la concurrence des marchands de pneus, les garagistes restent les plus compétents pour s'occuper de vos voitures en toutes circonstances», nous rappelle Yvan Millasson.

Garage de la Paix, Millasson Automobiles, rue de la Paix 8 - 1820 Montreux - tél 021 963 55 63 - www.rivieraonline.ch/millasson

Fête au village de Chernex, un week-end de folie

Marc Chevalley, le président du comité d'organisation de la fête au village de Chernex, ne cachait pas sa satisfaction à l'issue de ce qu'on peut appeler un week-end de folie. Le vendredi fut maussade et les visiteurs se sont réfugiés dans les douze caveaux ouverts pour la circonstance. Mais le samedi démarra sur les chapeaux de roue avec la trentaine de stands de son traditionnel marché artisanal. Partie officielle à

rendez-vous gourmand. La soirée s'est terminée dans une ambiance indescriptible sous les accords des Waiters. Dimanche, culte œcuménique à 10h, concert des Montreux Gospel Singers, puis grand repas en commun sous la cantine.

Cette fête coïncidait avec le 100^e anniversaire de la Société de développement de Chernex qui en avait profité pour réaliser une édition spéciale de son bulletin «La Lanterne».

11h avec les prestations du Corps de musique Montreux-Clarens, concert de jazz l'après-midi, guggenmusik, démonstrations de la société de gym section Chernex...

L'animation jeunesse de Montreux occupait les rues avec de nombreux jeux pour les enfants et les cuisiniers s'affairaient autour des casseroles pour faire de cette manifestation un



Yves Cornaro et le Marché de Noël, 15 ans déjà!



Yves Cornaro et l'affiche 2009.

Cette année le Marché de Noël fête ses 15 ans. Lancé en 1995 par un comité issu des commerçants de la Grand-rue, le Marché de Noël a évolué pour passer d'une organisation bénévole à des structures professionnelles. On retrouve toujours au comité Monique Berney, Norbert Muller et Yves Cornaro qui exerce les fonctions de président et directeur. Pascal Bettex, un des initiateurs ayant quitté l'organisation. En 15 ans la manifestation est pas-

sée de 80 chalets et 60 000 visiteurs à 140 chalets et 400 000 visiteurs en 2008, et elle s'appelle aujourd'hui Montreux Noël. Elle se décline sur cinq sites aux ambiances différentes, ce qui la rend si particulière pour le visiteur.

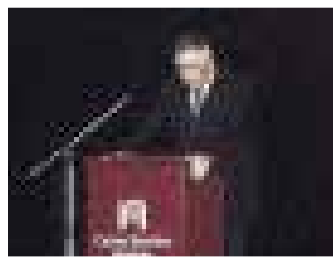
«Pour cette 15^e édition nous proposons une nouveauté exceptionnelle», annonce Yves Cornaro. «Il s'agit du village de Noël à la montagne, dans le village de Caux au-dessus de Montreux. Crèche vivante et animaux du père Noël, jeux pour les enfants et espaces ludiques installés sur une esplanade qui domine le Léman et les Alpes. On y cultive un esprit très famille et cela complète la Maison du Père Noël installée aux Rochers de Naye», précise-t-il.

C'est une occasion pour les visiteurs de Montreux Noël de découvrir les splendeurs des hauts de Montreux avec de nouvelles animations exclusives, après avoir vécu un retour dans le temps au Marché Médiéval du Château de Chillon.

Renseignements:
www.montreuxnoel.com

La Fondation du Casino Barrière fait des heureux!

Le Conseil de la Fondation du Casino Barrière a procédé, lundi 14 septembre, à sa cinquième distribution d'allocations. Sur les 240 dossiers soumis et étudiés, 96 bénéficiaires avaient été retenus, qui se sont partagés une somme de 998'500 francs. Parmi les heureux, on peut citer le Montreux Volley Master, la Fondation du Château de Chillon, Montreux Noël ou encore la Fondation Festival du Rire de Montreux.



Pierre Rochat, président de la Fondation du Casino Barrière.

Les critères de sélection retenus restent la spécificité et la qualité du projet, l'appréciation du

degré de contribution au processus général d'animation régionale et le positionnement géographique dans la zone de chalandise du casino.

Cette année, la Société du Casino Barrière a attribué une somme de 1'200'000 francs à la Fondation et les sommes allouées s'échelonnaient entre 500 et 50'000 francs.

Pour 2010, si la Société du Casino Barrière octroie une nouvelle allocation, la Fondation continuera à soutenir des projets spécifiques, toujours sans promesse de pérennité; c'est donc à titre exceptionnel et sous réserve de la présentation d'un nouveau dossier que la Fondation renouvellera son soutien. Car ceux qui ont bénéficié en 2009 d'une allocation n'ont aucune garantie de voir cette allocation reconduite l'année suivante. Et toute demande doit être présentée munie de tous les documents requis avant le 30 avril 2010 dernier délai!

Clin



aux commerces

MULLER
OPTIQUE - LUNETTERIE CONTACT
Industrie & Commerce
Lunetterie et Optique

WEILAB - 170.-fr
Optic 2000 - 128.-fr
Mercat Optic - 120.-fr
APFLISOU - 80.-fr

Nous acceptons les bons de remise* de tous nos amis concurrents.

* Sur présentation d'un bon de remise en cours de validité.

Paradise  
CHALET
RESTAURANT



FONDUES
CHARBONNADE
SPÉCIALITÉS VAUDOISES
TERRASSE PANORAMIQUE

Av. des Alpes 37 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 19 02 - Fax 021 963 19 03
www.paradise-montreux.ch

OUVERT 7/7 de 6h00 à 24h00

BIENVENUE A L'EUROTEL
AU BORD DU LAC, SUR LES QUAIS
CUISINE CHAUDE NON-STOP DE 11h.30 À 22h.00

*

LA CHASSE EST SERVIE !

LA SPÉCIALITÉ DE L'EUROTEL EN AUTOMNE.

ASSIETTES DU MARCHÉ,
VÉGÉTARIENNE & PASTA.

BEST WESTERN

Eurotel Riviera

RÉSERVATION CONSEILLÉE
AU 02 1-966 22 30

LE PENDULIER
LAURENT PORCHET XVII

Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux
021 963 59 47

Vos solutions immobilières

PUBLIAZ
GERANCE & COURTAGE

Grand-Rue 114
1820 MONTREUX
+41 21 966 00 66
www.publiaz.com



cantants de la Grand'Rue



La Rouvenaz
Spécialités italiennes
&
Fruits de mer
*
B & B
La Vinoteca
Bar à Vins - 021 963 27 37

Rue du Marché 1 - 1820 Montreux - Suisse - Tél. +41 21 963 27 36
Fax: +41 21 963 43 94 - E-mail: rouvenaz@bluewin.ch



Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un bar club discothèque, une boutique de prêt à porter, une auto moto école ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

Le Café *Helvétie* à redécouvrir à Montreux!

Les empreintes de l'histoire sont toujours visibles à l'Hôtel Helvétie, situé face au Casino, à 200 m du lac. Ses salons ont accueilli bon nombre d'épiciéristes et joueurs de bridge et sa terrasse qui surplombe les toits de la ville laisse découvrir le lac et les montagnes. Le charme est présent partout.

Au restaurant, c'est Jordane Bontemps qui a repris les fourneaux depuis le 1^{er} janvier 2009. Après diverses expériences (Signal de Chexbres, Hôtel Victoria à Glion...) le jeune chef français de 29 ans propose une carte où les mets traditionnels reflètent l'esprit de la maison: saumon fumé du fumoir de Chailly, salades de saison, filet de bœuf à l'onctueuse sauce aux morilles, filet de perche meunière... Et la carte s'enrichit chaque mois d'un met nouveau. La liste des vins va à l'essentiel et emmène l'amateur à la découverte des crus de la région.

L'Hôtel Helvétie ce sont aussi des salles de réunion pour séminaires, conférences et autres assemblées, d'une capacité

d'accueil allant de 10 à 100 personnes. Une grande salle de banquets pouvant recevoir jusqu'à 100 personnes se prête idéalement à l'organisation de repas de fêtes, mariages, ou cocktails dînatoires. D'importants travaux de rénovation sont prévus dans le courant de l'année 2010. Mais l'esprit des lieux et le caractère historique de l'établissement seront bien entendu conservés.

Hôtel Helvétie,
avenue du Casino 32,
1820 Montreux. Tél. 021 966 77 77.
www.helvetie.ch info@helvetie.ch



David von Arx, le directeur, et le chef de cuisine Jordane Bontemps dans la salle à manger.

Al'occasion d'un repas et sur présentation de cet article, l'apéritif vous sera gracieusement offert (max. 4 personnes).

Présidence UDC: M Patrick Haari;

Membres: Mme Georgette Morisod, MM. Jean-Marc Forclaz, Michel Granato, Ahmad Jahangiri, Olivier Mark, Christophe Privet, Heinz Schoeneich, Gilbert Tille, Claude Vidoz, Caleb Walther.

7. Rapports de la Municipalité

7.1. en réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat «Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux» (17/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: mercredi 1^{er} juillet 2009 à 19 h. 00);

Ce rapport sera étudié par la commission suivante:

Présidence Montreux-Libre: M. Christophe Privet;

Membres: Mmes Prisca Gaillet, Maja Liew, Madeleine Müller, MM: Patrick Aubort, José Jorge, Yanick Hess, Anthony Huys, Pierre Rochat, Dino Tarussio, Bernard Tschopp.

7.2. sur la motion (ancienne) de Mme Dominique Blazy Rime demandant à ce que soient utilisées les opportunités fédérales et cantonales de création d'emploi pour la population relevant de l'assurance chômage et du RMR (18/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: mardi 30 juin 2009 à 19 h. 00).

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il a fallu 4 années à la Municipalité pour nous proposer une réponse à la motion de notre ex-collègue Dominique Blazy Rime. La Municipalité est consciente de ce retard et, je cite, nous prie de bien vouloir accepter ses excuses. Par politesse, je veux bien accepter ses excuses, mais c'est un peu court à mon goût. Pour tout vous dire, je suis vraiment fâché par cette réponse.

Est-ce utile de rappeler à notre exécutif que notre seule manière de faire des propositions est de déposer des motions et postulats. Il s'agit donc d'un outil important pour nous et il est du devoir de la Municipalité de le respecter.

Il y a deux séances, nous avons eu la réponse au postulat de notre collègue Madeleine Müller concernant la politique communale pour les aînés et la mise en place d'un lieu d'animation. Que contenait cette réponse? Une simple liste d'organisations qui proposent dans la région des activités plus ou moins destinées à nos aînés.

Ici, on a le droit à la même légèreté. Lorsque l'on attend quatre années pour une réponse, on espère toujours voir cette attente justifiée... Hélas... Tout comme pour la réponse au postulat de Madame Müller on a le droit à une liste des différents types d'engagements sociaux offerts aux employeurs! Une simple liste qui n'a pas dû prendre beaucoup de temps tant elle est largement inspirée des sites internet des différents organismes listés.

Sur un ton plus léger, je me permets un conseil à notre Municipalité. Si vraiment il faut quatre ans pour rédiger ce genre de réponse,

je vous propose une solution plus rapide. Envoyez-nous en guise de réponses des SMS contenant quelques mots clés ? Nous irons alors nous-mêmes sur Google chercher des sites internet afin de réaliser notre propre liste.

En Conclusion, je vois mal comment ce document peut être accepté en tant que réponse à la motion, certes ancienne, de Madame Blazy Rime.

Mais, plus que cette réponse, ce que je trouve grave c'est la trop régulière négligence employée pour traiter nos motions et postulats.

Pour le surplus, je prie la Municipalité de fournir à chaque commissaire le texte original de la motion de Mme Blazy Rime et ceci avant la première séance de commission».

Cette motion sera examinée par la commission suivante:

Présidence Socialiste: Mme Irina Gote;

Membres: Mme Madeleine Müller, MM. Ahmad Jahangiri, Mario Di Sessa, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Christophe Privet, Edgar Schneider, Henry Supplicy, Rudolf Thomann, Christian Vernier.

8. Développement des postulats suivants:

8.1. de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples

M. Pierre Rochat donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Cela fait des années, voire des décennies que je tente, avec d'autres bien sûr, d'amener un vrai débat sur les questions de régionalisation dans le cadre de notre Conseil, visiblement sans succès.

Ce fut d'abord une motion demandant que l'on crée une association de communes à buts multiples, la réponse fut très floue et surtout peu convaincante. On prétendait alors vouloir avancer dans le concept d'agglomération. Aujourd'hui, non seulement nous sommes en retard par rapport à d'autres régions du canton, mais l'idée d'agglomération semble bien avoir du plomb dans l'aile. Dans ce fatras sans grande cohérence, c'est tout naturellement l'idée de fusion qui fait son chemin. Que ce soit au travers du rapport, récemment paru, de la Conférence des Conseillers Communaux ou de l'étude demandée par la Conférence des syndicats à l'IDHEAP, il y a matière à réflexion.

La fusion est un projet, ou une utopie, intéressant et il va nécessairement alimenter, comme on le voit déjà, des réflexions médiatico-technocratiques plus ou moins utiles à l'avancement d'un tel projet. Resterait encore à déterminer si ce sont trois fusions de deux à cinq communes ou une fusion de dix communes. Belle foire d'empoigne à venir, laquelle me fait dire que c'est pour cela qu'on tend plutôt à privilégier la fusion des dix communes, parce que peu réaliste en l'état, donc relativement peu dangereux pour l'establishment politique en place.

Revenant à ce que je proposais à l'époque, soit l'Association de communes à buts multiples, comprenant que cette solution ait pu susciter des craintes à divers points de vue (démocratie, emplois notamment) je viens vous suggérer désormais de rassembler les organismes, communautés et autres structures intercommunales en une, voire quelques associations de communes à buts multiples, avec l'objectif d'y donner des compétences, de l'autonomie et de travailler en terme de vision, de stratégie, de délégation, etc...

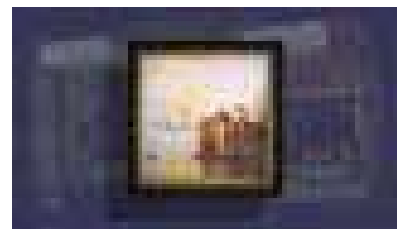
Cette proposition s'inscrit dans le contexte où l'on parle beaucoup de la fusion des communes de la Riviera, mais surtout au vu du fonctionnement très contestable des systèmes actuels qualifiables de lourds, peu économiques, antidémocratiques, compliqués, voire même parfois flous et/ou obscures. Elle s'inscrit dans le processus logique selon lequel une fusion doit se préparer, se construire et se travailler. Elle ne va tomber ni du ciel ni du bon vouloir de l'Etat, mais résulter du souci constant, permanent, et partagé de nous rassembler et de fédérer, encore mieux qu'aujourd'hui, admettant aussi que, comparativement, nous sommes loin d'être en retard en la matière. Cette solution pourrait même représenter une étape utile d'apprentissage dans la marche vers ce grand rassemblement régional de nos entités communales.

Sans vouloir rallonger maintenant, j'apporterai au besoin des compléments ultérieurement, **je demande à la Municipalité d'engager les moyens nécessaires au lancement d'une étude portant sur la faisabilité et l'opportunité de regrouper tous les organismes, communautés et autres structures administratives régionales dans une, voire deux ou trois au maximum si besoin, association(s) de communes à buts multiples.**

Conscient que nous n'échapperons jamais sur de tels sujets à un débat fondamental, je propose le renvoi en commission afin que nous puissions réfléchir tranquillement à toutes ces questions.

Je vous remercie de votre attention».

PRESTIGE GALERIE DU MARCHÉ



20 ans de présence à Montreux

Place du Marché 6 - CH-1820 Montreux
Tél. 021 963 05 17 - Fax 021 963 05 48
M. Willy Granges - Natel 079 442 98 80

db

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

8.2. de M. Olivier Gfeller demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais essayer de ne pas être trop long, parce que vous êtes tous des femmes et des hommes politiques de dossiers, mais question dossier ce soir on n'est pas gâté! Personne n'ignore qu'à la Tour-de-Peilz l'initiative populaire communale pour un accès public aux rives du lac a réuni le nombre légal de signatures. Elle a bien des chances d'être acceptée par la population.

La portion des rives concernées aboutit aux limites de notre commune. Pour qu'entre Villeneuve et Vevey un cheminement continu le long des rives soit possible, il faudrait que le tronçon compris entre le port de Clarens et la Maladaire soit lui aussi accessible à tous.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité un rapport dans lequel elle nous expose les possibilités et les conséquences de la création d'un cheminement piétonnier le long de ces rives. Le rapport devrait au moins aborder les points suivants :

1. Les différents choix techniques possibles.
2. Les obstacles légaux ou naturels susceptibles d'empêcher cette réalisation.
3. Les coûts qu'occasionnerait un tel projet.
4. Les servitudes qui pourraient être utilisées.
5. Les expropriations éventuelles qui seraient nécessaires.
6. La participation éventuelle de la Confédération et du canton.

En l'état actuel, je ne demande pas que l'on se prononce pour ou contre ce cheminement, ce serait simplement une aide à la décision.

Je demande que cela soit transmis directement à la Municipalité, mais si dans ce plénum la discussion montre qu'il serait nécessaire de passer par une commission, évidemment je n'en prendrais pas ombrage».

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au préalable, je déclare mes intérêts: Je représente les propriétaires et les locataires des bâtiments situés sur le secteur concerné, de la Villa Karma au port du Basset. J'ai relevé quelques points dans le texte de M. Gfeller, qui pourraient prêter à confusion, et que j'aimerais clarifier immédiatement, étant entendu que je réserve des arguments plus détaillés à l'intention d'une éventuelle commission.

En premier lieu, un rappel sur le plan juridique: s'il existe bien une loi de 1926, dite "du marche-pied", qui stipule que les rives du lac doivent rester accessibles en tout temps aux pêcheurs et bateliers, ce droit ne s'étend pas au public au sens large. Sur le plan fédéral et cantonal, l'accès du public aux rives du lac n'est en effet pas régi par un droit, mais seulement par un principe, précisé dans un arrêté du TF. Je rappelle qu'un principe, contrairement à un droit, n'a pas de caractère contraignant, et ne correspond donc pas à une obligation pour l'autorité concernée, à savoir l'autorité communale dans le cas qui nous occupe. Le Grand Conseil a tenu compte de ce point dans l'énoncé de son plan directeur de 1996, en déléguant aux Communes l'appréciation de la faisabilité d'un chemin public le long des rives, **dans la mesure où sa construction n'entre pas en conflit avec des objectifs de protection de la nature ou de sites, et où il est techniquement réalisable.** Or en l'occurrence, ces deux conditions ne sont pas remplies dans le secteur concerné, et j'y reviendrai ultérieurement si une commission est désignée. De plus, puisque la réalisation d'un chemin riverain ne repose pas sur un droit, un autre principe usuel doit être considéré en parallèle, à savoir celui de la proportionnalité, qui dit essentiellement que lors de

l'appréciation de la situation, les coûts globaux de l'opération (y compris ceux liés aux préjudices subis par les propriétaires) doivent être évalués par rapport aux bénéfices que retirerait la collectivité de cette réalisation. Or sur ce point, Mesdames et Messieurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Contrairement à la plupart des Communes lémaniques, Montreux a le privilège d'avoir près de 92% de ses rives accessibles au public, sous la forme de quais spacieux et bien aménagés. Ainsi, la très coûteuse construction d'un cheminement riverain sur le 8% restant ne correspond certainement pas à une nécessité, mais ressemblerait plutôt, et croyez-moi je le déplore, à un sentiment de jalousie. Il existe des alternatives au chemin riverain, à la fois plus attrayantes et consensuelles, sur lesquelles je me propose de revenir en commission.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, le contenu du postulat de M. Gfeller ne tend pas à une amélioration notable de la qualité de vie de la population montreuusienne, qui a déjà largement accès aux rives du lac, et qui de surcroît a d'autres besoins plus prioritaires. De plus, comme le but visé porte également atteinte à la propriété privée, pourtant garantie par la Constitution, il serait de nature à générer de très graves conflits d'intérêts publics et privés.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Olivier Gfeller déclare que les propos que vient de tenir M. Posternak il les comprendrait dans un débat qui pousserait à décider maintenant si oui ou non il faut libérer ces rives pour le public.

Tout ce qu'a dit M. Posternak, si c'est vrai, cela confirme qu'il faut aller dans le sens de l'acceptation du postulat de M. Gfeller, car si l'on croit ce qui a été dit, tout ce qui ressortira du rapport de la Municipalité confortera l'idée qu'il faut refuser de libérer ces rives.

Ce n'est pas l'avis de M. Gfeller et il pense que son postulat serait une aide à la décision, parce que l'on risque effectivement de se battre à coups de chiffres, de vérités que chacun croirait absolues mais qui seraient plutôt relatives.

Il serait bien d'avoir un document objectif qui permette de se prononcer. S'il ne reste vraiment plus que 8% des rives qui ne sont pas accessibles, pourquoi ne pas les libérer.

M. Gfeller ne veut pas rappeler les points qu'il a mentionnés, mais c'est ces points qui seraient cruciaux. Peut-être qu'il en a oublié, mais à ce moment-là, la Municipalité en ferait mention dans son rapport.

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité**

Façades Ventilées

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97

021 963 44 93



*Passionément
à Deux*

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

*Le Rêve commence déjà
en déposant votre
Liste de Mariage
chez Touzeau*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO - 1820 MONTREUX - 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM



Langue et communication

Cours individuel «Privé» à partir de Fr. 229.— par mois
Cours en «groupe» à partir de Fr. 49.— par mois

Nouveautés

Cours de Business English «Performance»
Cours de langue et civilisation chinoises

Av. du Casino 36 - CH-1820 Montreux - Tél. 021 965 34 44
www.inter-langues.com

M. Gfeller n'est pas forcément d'accord avec M. Posternak, mais même s'il partageait son point de vue, il accepterait ce postulat parce que ce serait une aide à la décision.

M. Stéphane Barbey croit que ce soir a été soulevé un problème qui est digne de retenir l'attention, parce que le paysage n'appartient pas aux personnes qui sont propriétaires d'un terrain et encore moins quand ils sont au bord du lac. Il ne voit absolument pas pourquoi on n'aurait pas accès au bord du lac sur le dernier tronçon qui reste.

M. Barbey ne peut qu'abonder dans le sens de M. Gfeller. Il irait même plus loin que M. Gfeller, dans le sens qu'aujourd'hui il faut progresser avec ce dossier. On voit assez mal une rupture entre Vevey et Montreux pour des raisons qui ont trait à quelques particuliers.

Pour M. Barbey il est important d'avancer et il faut nommer une commission où pourront être réunis les différents arguments pour que ce dossier progresse enfin, pour le bien du tourisme et de l'ensemble des citoyens de Montreux et de la Riviera.

M. Pierre-André Spahn voit que le débat est déjà lancé donc il mérite une commission, et conformément à l'article 77, al. a du règlement du Conseil, si dix membres du Conseil le suivent, il demande le renvoi à une commission.

M. le Président passe au vote et demande que ceux qui appuient le renvoi en commission lèvent la main.

Plus de dix membres du Conseil ayant levé la main, le postulat de M. Gfeller est renvoyé à une commission pour étude et rapport.

patrons ont renoncé à former des apprentis, ils ne pouvaient plus le faire, en fonction des exigences qui leur étaient faites. Cela fait aussi partie de la réflexion.

Alors oui pour les places d'apprentissages, mais il ne faut pas alourdir les procédures, mais les simplifier.

9. Développement de la pétition suivante

9.1. en faveur du NED Music Club (Nouvel Espace Dancers).

Pour raison d'unité de matière, une seule et même commission a été chargée par le Conseil de l'examen de la prise en considération ou non de cet objet et de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer dont le rapport est indiqué au point 6.3 ci-dessus; cette commission a été formée par décision spéciale du Conseil à l'is-

sue de sa dernière séance – sans qu'il se soit prononcé formellement – et a décidé en sa séance du 19 mai 2009 de disjointer l'étude de ces deux objets en renvoyant le premier au Conseil pour débat d'entrée en matière.

M. le Président donne lecture de la pétition:

«Pour un simple retard de paiement depuis longtemps rattrapé, le Ned est actuellement menacé».

Malgré le soutien incessant de la Commune de Montreux, manifesté concrètement par une subvention annuelle et par un engagement de tous les instants, l'exploitation du Ned dans les locaux actuels ne sera plus possible dans un avenir dan-

gereusement proche.

Propriétaire du bâtiment, la BCV a demandé l'expulsion du Ned et ne consent à lui donner qu'un délai au 31.01.09 pour vider les lieux, délai bien trop court pour trouver de nouveaux locaux et les installer. Ce délai pourrait éventuellement être prolongé au 31.07.2009 si le Ned s'engage à vider les lieux prématurément, dans les 30 jours, en cas de vente du bâtiment. Aucun autre locataire du bâtiment n'a encore reçu de résiliation de bail et les locaux du Ned resteront vides jusqu'à la démolition du bâtiment. La BCV utilise une faute vénielle du Ned pour l'expulser par des voies tout à fait légales, dans l'espoir que l'abandon de ces locaux favorisera la vente du bâtiment. Aucun recours légal n'est possible. Aucune vente n'est encore intervenue et aucune demande de démolition ou de transformation n'a été mise à l'enquête publique.

Cette pétition s'adresse à la BCV, à la Municipalité de Montreux et au Conseil Communal de Montreux.

Voici ce que le Ned demande:

1. Que le Ned puisse disposer de ses locaux jusqu'au moment où le bâtiment sera démolit ou transformé, et que les baux des actuels locataires puissent être prolongés à bien plaisir par le futur nouveau propriétaire jusqu'au jour où l'exploitation actuelle du bâtiment ne sera plus possible en raison des travaux.

2. Que la Municipalité de Montreux, d'une part, continue de chercher activement de nouveaux locaux qui permettent d'assurer la pérennité des activités culturelles et sportives actuelles et, d'autre part, qu'elle étudie immédiatement la possibilité d'acheter le bâtiment afin de permettre aux locataires actuels ayant forme juridique d'associations à but non lucratif d'y poursuivre leurs activités.

3. Que le Conseil communal de Montreux donne mandat à la Municipalité de mettre en priorité la bonne exécution du point 2, et qu'il crée un groupe de travail chargé d'étudier les diverses possibilités.

Voici ce à quoi le Ned s'engage:

1. A libérer les locaux sans la moindre demande de prolongation de délai lorsqu'un planning de démolition ou de transformation du bâtiment sera établi, dans la mesure où toutes les étapes des travaux lui seront communiquées en temps utile.

2. A participer activement à toute table ronde organisée par tout groupe de travail mandaté pour étudier les moyens d'assurer la pérennité de ses activités.

3. A continuer d'assurer son rôle d'animateur culturel et de découvreur de talents.

En signant cette pétition, en la faisant signer à vos amis et en venant nombreux aux soirées, vous proclamerez à la BCV, à la Municipalité et au Conseil communal que l'avenir du Ned vous tient à cœur, et que vous souhaitez, en tant que citoyens ou futurs citoyens, qu'une solution soit trouvée pour préserver le futur de cette association culturelle à but non lucratif. Toute l'équipe du Ned, ainsi que tous les artistes passés et à venir, vous remercient de votre soutien.!

Vous pouvez télécharger cette pétition à www.ned.ch/media/ pour la faire signer à tous vos amis et à toutes celles et tous ceux qui pensent que Montreux doit disposer d'une salle de spectacles de capacité moyenne en complément de l'Auditorium Stravinski!»

M. Olivier Blanc éprouve un certain malaise, car il ne comprend pas l'objet de la discussion. Il y a une pétition, le règlement du Conseil communal est parfaitement clair, elle doit être transmise à une commission, cela a été fait. C'est la première fois dans sa vie de Conseiller communal, pourtant déjà fort longue, que M. Blanc voit une commission se dessaisir d'un objet qui lui est soumis, c'est quelque chose d'assez bizarre. Il n'y a pas eu de recours de la part de conseillers contre cette décision.

Pour M. Blanc la seule chose que l'on peut faire maintenant c'est de la transmettre à une commission qui ne fera que doubler la commission Buholzer. Mais puisque la commission a travaillé ainsi on ne peut pas faire autrement.

M. Blanc pense qu'il faudra donc nommer une commission lors de la prochaine séance du Conseil communal, qui traitera une nouvelle fois de cette affaire, ce qui n'est pas très économique.

Une commission sera nommée lors de la prochaine séance.

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10.1. Interpellation de M. Henri Supply au sujet des Fêtes des voisins

M. Henri Supply donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'aimerais interpellier notre Municipalité au sujet des Fêtes des voisins qui ont eu lieu ces dernières années.

Sous la rubrique «Immeuble en Fête», les locataires de la Rue des Vaudrés 11 à Clarens ont été invités par Madame et Monsieur Adnan Alic, concierges de notre maison.

Nous fûmes la seule rencontre, conviviale et amicale, organisée sur le territoire de notre Commune. Rien n'était non plus organisé sur la Commune de la Tour-de-Peilz. Seules Vevey, Corsier, Corseaux et Veytaux avaient



Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr. 17.-

231^e FOIRE DES PLANCHES

23, 24 et 25 octobre 2009



Ouverture non-stop!

Caveau des vigneron

"Chez Gloria"

1820 Montreux - Tél. 021 963 25 70

RACLETTE À GOGO

- Fondue moitié-moitié accompagnée de viande séchée
 - Papet Vaudois ► Fr. 19.-
 - Lentilles avec Saucisson aux pistaches ► Fr. 19.-

Philippe Wagner

Parquets
Rénovation
Vitrification
Revêtements de sols

Maronniers 19
1800 VEVEY
Tél. 021 923 66 53
Fax 021 923 66 56
Natel 079 210 47 68

Des prix très doux!

tralala hotel

m o n t r e u x

Chambre simple: S à XL: Fr. 110.- à Fr. 380.-
Chambre double: S à XL: Fr. 130.- à Fr. 420.-

Rue du Temple 2 - 1820 Montreux
Tél. +41 21 963 49 73
reservation@tralalahotel.com
www.tralalahotel.ch

Contactez-nous

15, Av. Nestlé - 1820 Montreux
tél. 021 963 31 24 - fax 021 963 31 25
Natel 079 203 64 28

Ouvert 7/7

Opus Cafe MTX

BAR • MUSIC • FOOD

vous propose pendant la Foire des Planches

Hamburger Maison et Raclette

Venez fêter Halloween avec nous. Concours de déguisements: de nombreux prix à gagner!

Rue du Marché 23 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 90 00 - Site: opuscafe.ch

Les Truffes

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 31 36

Dès le 11 novembre, spécialités de TRUFFES BLANCHES, Menu dégustation

Jeu, vendredi, samedi, spécialités de fruits de mer

Savourez notre Pizza au four à bois (aussi à l'emporter)

Salle de banquet sur réservation

Menus pour soirées de fin d'année

Et toujours votre apéritif au bar sympa

La Chasse

HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
reservation@delaigne.ch - www.delaigne.ch

Venez déguster notre chasse!

Chevreuil:
civet, noisette ou selle

Cerf:
civet ou médaillon

Garniture:
spätzli ou nouilles

Les Fromages

Frioud Alfred

Spécialiste de la fondue
150 sortes de fromages à la coupe

Rue de l'Eglise Catholique 9
Tél. 021 963 25 22
1820 Montreux
Fax 021 963 25 22

La Page MIV

Montreux Info-Ville

MITSUBISHI SHOW

Finances: New Car (Mitsubishi) La voiture à associer le plus grand de sa classe



Mitsubishi Outlander 2.4i 4x4 16V
1700 cc 150 CV 1700 cc 150 CV



Mitsubishi Lancer 2.0i 16V
1995 cc 150 CV 1995 cc 150 CV



Mitsubishi Lancer 2.0i 16V
1995 cc 150 CV 1995 cc 150 CV

TOP ACTION

5-3-1

"Pack Sans-Soucis"

- 5 ans de garantie (3+2)
 - 3 ans de services gratuits
 - 1 an d'impôt de circulation gratuit + part-consommation
- Total des avantages-client**

CHF 460.-
CHF 1440.-
CHF 1100.-
CHF 3000.-



www.ipress-sa.ch

Imprimerie I-Press SA

Avenue Nestlé 13

1820 Montreux

Tél. 021 966 81 00

Fax 021 966 81 02

info@ipress-sa.ch

FIDEXPERT

CONSEIL GLOBAL

route du Colège 26 - 1815 CLARENS
Tél. 00 41 21 989 82 70
Fax 00 41 21 989 82 79



Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A.

Place St-François 11

1003 LAUSANNE

Tél.: 021 342 50 34

Internet : www.aitv.ch E-mail : info@aitv.ch

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf

1844 VILLENEUVE

Tél.: 021 967 20 30

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

Général-Guisan 34

1180 ROLLE

Tél.: 021 825 34 34

Inspection TV / Réhabilitation
Essai d'étanchéité

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



Av. du Casino 33
Tour d'Ivoire
1820 Montreux
Tél. 021 965 40 00

**GERANCE
ADMINISTRATION
PROPERTY MANAGEMENT**

www.cgs-immo-management.ch



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
RÉVISION / DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 15 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

organisé cette rencontre. Nous aimerions savoir pourquoi la Commune de Montreux n'avait rien organisé de semblable.

Cependant, tourné vers l'avenir, je désire proposer que la Municipalité de Montreux organise pour 2010 une belle Fête des voisins.

La toute récente C.C.I (Commission consultative de l'intégration) ne pourrait-elle pas se charger de cette opportunité? Il ne peut en ressortir que du positif, que chaque personne qui se côtoie, apprenne à s'aimer et à respecter nos différences.

J'espère ainsi avoir transmis l'inquiétude de mes voisins.

Merci de me faire connaître votre réponse. Je vous remercie de votre attention».

M. le Syndic Pierre Salvi répond que la Municipalité au travers d'un collaborateur des Affaires sociales, des Ecoles et de la Jeunesse a participé à une séance d'information à Vevey sur ce thème. Malheureusement il était trop tard pour pouvoir mettre sur pied une telle fête. La question sera reprise pour 2010 et il y a fort à parier que cela se fasse par exemple sous l'égide de la commission consultative d'intégration.

M. le Syndic Pierre Salvi espère ainsi avoir répondu à l'interpellateur.

M. Yann Krebs reprend les propos de M. le Syndic Pierre Salvi et il est vrai que des démarches ont été entreprises par le délégué à la jeunesse, qui a rendu cette réponse: «Vevey le fait déjà, c'est une bonne idée, mais on ne peut pas le faire ici».

M. Krebs se demande si les idées sont bonnes ailleurs pourquoi on n'a pas le droit de les utiliser ici? Les démarches ont été faites assez tôt et il ne voit pas pourquoi cela n'a pas été organisé, puisqu'au Vaudrès ils ont eu le temps de le faire.

M. le Syndic Pierre Salvi est content d'apprendre les raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait. Si M. Yann Krebs pouvait être un peu plus loquace tout à l'heure, M. le Syndic Pierre Salvi apprendrait ainsi des choses. Probablement que M. Krebs a une vocation d'exécutif puisqu'il est semble-t-il mieux au courant de ce qui s'est passé.

M. Olivier Blanc comprend mal le vœu de M. Henri Supplicy. Il lui semble que la Fête des voisins ce sont les voisins qui l'organisent. Il a été personnellement invité par ses voisins qui n'ont rien demandé à la commune. Ils ont fait cela eux-mêmes.

Applaudissements dans l'assemblée.

10.2. Interpellation de M. Francis Brülhart relatif aux Bains publics de Clarens, toboggan dangereux

M. Francis Brülhart donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les bains publics de Clarens sont très prisés par les familles de la région.

La commune y a installé, il y a 4 ans, un toboggan dans le bassin pour les petits. Ce toboggan ne répond plus aux normes de sécurité.

Il y a 3 ans un 1^{er} accident s'est produit, un gosse ayant eu un doigt quasiment sectionné, nécessitant hôpital et points de sutures.

Aucune mesure n'a été prise à ce moment-là, et samedi dernier, à nouveau le même accident.

Dès lors, pour que de tels accidents ne se reproduisent plus, je demande à la Municipalité:

1. La mise hors-service de cet engin au plus vite.
2. Sa mise en état aux normes de sécurité ou son remplacement.

Etant donné que les vacances scolaires débutent dans un mois, de plus la piscine de la Maladaire étant fermée pour rénovation, je demande une réponse rapide de la Municipalité et par avance je l'en remercie».

M. le Municipal Jacques Delaporte déclare tout d'abord que la Municipalité déplore l'accident qui est survenu. Et il peut rassurer tout de suite M. Brülhart, le nouveau toboggan est déjà commandé et il sera posé dans les meilleurs délais.

10.3. Interpellation de M. Yves Cornaro ayant pour titre: «Les cinémas de Montreux *dernières séances*».

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas nécessaire de se rappeler le chef d'œuvre de Giuseppe Tornatore avec le regretté Philippe Noiret, «Cinéma Paradiso», pour affirmer que les salles de cinéma sont des lieux sociaux et culturels tout autant que touristiques.

Pour cette raison, lorsque j'apprends du directeur de l'exploitation des salles montreu-

siennes qu'il ne pourra plus continuer de perdre annuellement près de Fr. 60'000.- à Montreux et qu'il envisage de fermer ses cinémas pour la fin de l'année, je me permets d'interpeller la Municipalité sur les points suivants:

- Est-ce que la Municipalité est au courant des problèmes récurrent, depuis 2003, de rentabilité des deux salles de cinéma montreusiennes. Avec 40'000 spectateurs annuel, elles n'atteignent pas le seuil de rentabilité fixé à 50'000 spectateurs?
- Ayant pris connaissance du risque de fermeture de ces deux salles de cinéma, est-ce que la Municipalité serait disposée à étudier des solutions permettant de maintenir celles-ci, sachant qu'il paraît impensable qu'une ville de 24'000 habitants, touristique de surcroît, n'ait plus de cinéma?

En tant que conseiller communal, je comprends parfaitement qu'il n'est pas du ressort des pouvoirs publics de financer le fonctionnement d'entreprises privées.

Pourtant cela se pratique déjà dans la culture, le social et le tourisme, lorsque l'intérêt général et entendez par là celui du citoyen, prime.

Les cinémas de Montreux offrent, aux touristes et aux élèves des écoles privées, régulièrement des films en V.O. Les élèves des petites classes profitent des animations de «La Lanterne Magique» et toutes les personnes jeunes ou anciennes n'ont pas besoin

PALAIS L'ALCAZAR *La Gastronomie*
La Fête La Bonne

Un cadre de rêve pour un repas de mariage ou d'anniversaire, soirée de mariage, de fin d'année, congrès, séminaires jusqu'à 200 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité. Un lieu idéal pour productions artistiques. Soirée équipés, loges, etc...

Restaurant: Avenue Du Général De Saussure - 1200 Montreux
Tel: 021 308 73 96 - Fax: 021 308 90 96 - www.alcazar-montreux.ch

Caveau des vignerons
 "Chez Gloria"



Beau succès pour l'inauguration du 28 août 2009



Cuisine ouverte jusqu'à 23 heures!

Caveau Des Vignerons

Chez Gloria

Mes Spécialités Suisses

Fondue moitié-moitié

Raclette à volonté

Croûte au fromage

Fondue bourguignonne

Fondue bacchus

Entrecôte de boeuf ou de cheval
sur ardoise

Emincé de veau à la Zurichoise

Emincé de boeuf à la Stroganoff

Toutes nos assiettes sont accompagnées
de frites ou rôsti maison



Mes Spécialités maison

Gambas décortiquées

Cuisses de grenouilles
à la provençale

Tartare de boeuf

Grand choix de pâtes et Tapas

**Nous vous proposons également
un menu du jour pour CHF 18.-**

Heures d'ouverture à partir du 2 novembre

Lundi - Dimanche

10h00 à 24h00

Un abri est réservé aux fumeurs

Tél. 021 963 25 70

Fax 021 961 13 35

E-mail: info@caveaudevignerons.ch

www.caveaudevignerons.ch

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux

Caveau des vigneron



"Chez Gloria"

Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
Tél. 021 963 25 70

Maintenant ouvert dès 10h00 le vendredi

Lundi-Jeudi: 16h-24h
Samedi: 9h-24h
Dimanche: 9h-15h

Cuisine ouverte jusqu'à 23h.



Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**La chasse
est arrivée**

Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
Fermeture: mardi et mercredi
www.delaigne.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes

RIALTO

Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Grillades au feu de bois

Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2
Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux
Natal 079 601 98 86

Les 4 Saisons

Restaurant-Pizzeria

Montreux 1820 - Avenue 11 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 82 82 - Fax 021 963 82 84
reservations@les4saisons.ch

SPÉCIALITÉS

Poissons - Fruits de Mer
Pâtes fraîches - Tapas
Mets de Brasserie



BAR • MUSIC • FOOD

Ouvert 7/7

Rue du Marché 23
1820 Montreux
Tél. 021 963 90 00
Site: opuscafe.ch



Café Du Torrent

Spécialités de fromages
mets du terroir
(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
Sacre-du-Printemps 21
CH - 1815 Tavel/Clarens
Tél 021/964 77 66

Wing Wah

Restaurant Chinois
(anciennement Chalet Suisse)



Avenue du Casino 17
CH-1820 Montreux
Tél. 021 963 34 47 - Fax 021 963 34 53

Gardez la forme
avec les produits
VOM FASS

A partir de
2dl achetés,
VOM FASS
vous offre le
1^{er} dl.



(Sur présentation de ce coupon)



VOM FASS Montreux
Place de la Paix, 1820 Montreux
Tél. 021 965 32 62

NOUVEAU

CLARENS

MV SHOPPING - ÉPICERIE
Manuel Valentim
ALIMENTATION - VINS

SPÉCIALITÉS

- PORTUGAISES
- BRÉSILIENNES
- SUISSES
- ESPAGNOLES
- ITALIENNES

ET PLUS ENCORE!...

Av. J.-J. Rousseau 20 - 1815 CLARENS
Tél./Fax 021 964 17 18
Natal 078 725 64 28

*Faire plaisir
est un plaisir*

MOSCA VINS

MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

aujourd'hui de se déplacer dans une autre ville pour découvrir les dernières nouveautés cinématographiques.

Pour ces raisons, mais également celle de ne pas voir disparaître une activité culturelle que l'on pourrait sauver, je remercie la Municipalité de la bienveillante attention qu'elle portera à cette interpellation et surtout au suivi positif que j'espère elle y donnera.

Je profite puisque j'ai le micro pour vous rappeler que vous avez tous reçu de la Fondation Vaudoise pour le Cinéma un billet d'entrée pour aller voir le film «Home» d'Ursula Meier qui a reçu le prix du Cinéma Suisse et c'est le 24 juin à 19h00 à Montreux. Et profitez tant que les salles sont ouvertes! Merci».

M. le Municipal Laurent Wehrli, au nom de la Municipalité, remercie l'interpellateur pour sa question qui concerne en partie l'offre culturelle de Montreux. Oui, la Municipalité est au courant des difficultés rencontrées par Cinérive pour l'exploitation de ses deux salles montreusiennes. M. Wehrli a personnellement eu de nombreux échanges avec M. Yves Moser, directeur, qui lui a donné les chiffres en question et qui en ont discuté.

La Municipalité peut entrer en matière sur des aides ponctuelles, comme elle va le faire d'ailleurs durant le Festival de Jazz pour la projection de films dédiés à la musique, et elle examinera toute demande dans ce sens. M. le Municipal Laurent Wehrli rappelle toutefois que la Commune soutient déjà «La Lanterne Magique», qui est une approche originale et appréciée du cinéma pour les enfants.

En réponse à la deuxième question, M. le Municipal Laurent Wehrli déclare que c'est à l'étude, mais que La Municipalité n'a pris aucune décision relative à une subvention annuelle pour une exploitation qui reste en majorité commerciale et à but lucratif. Elle examinera toutefois toute demande ponctuelle pour un projet culturel, au même titre que pour d'autres institutions. M. Moser en est informé.

Voilà les éléments qu'il peut apporter ce soir en réponse à cette interpellation.

M. Michel Bongard remercie M. Cornaro pour cette interpellation. Il trouve qu'à Montreux on dispose de salles de très haute qualité. La projection, le son ainsi que la vision sont excellents dans ces deux salles de cinéma, et il espère que la Municipalité poursuivra ses efforts. Une réflexion sur la programmation pourrait être faite, même si ce n'est pas facile de programmer une salle à Montreux, mais il y a peut-être des pistes à étudier.

10.4. Interpellation de M. Olivier Mark pour que la commune donne également des ailes aux écoliers

M. Olivier Mark donne lecture de son interpellation:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Dans la commune, les cours de certains collèges sont ouvertes aux écoliers au-delà des horaires scolaires, afin que les enfants puissent y pratiquer du sport, ou tout simplement y jouer, ce qui est une excellente chose.

Dans certaines localités, au Collège Vinet à Clarens, mais aussi à Chailly semble-t-il, il paraît qu'aucun point d'eau ne soit à disposition des enfants pour qu'ils puissent y éteindre leur soif. Oui, les enfants sont de petits adultes sous bien des aspects. Comme nous après des heures de délibération, ils ont soif après quelques matchs de volley improvisés entre copains, par exemple.

Actuellement, les petits sont contraints d'aller s'approvisionner chez les hard-discounters du coin, voire obligés d'aller quémander un verre de Coca Zéro au bistrot voisin, ce qui est vraiment zéro.

J'imagine que notre Municipalité encourage cette pratique, en pleine période de récession, afin d'initier nos petits élèves à la consommation dans les établissements publics. Si cette pratique est intéressante d'un point de vue didactique, elle ne l'est pas pour la santé des enfants, abreuvés au Red Bull et autres boissons édulcorées artificiellement. Elle l'est encore moins pour le budget des parents.

D'où l'idée de mettre à la disposition des élèves un point d'eau dans chaque cour des collèges de la Commune, particulièrement celles ouvertes en dehors des horaires scolaires. Un simple robinet pourrait certes suffire, mais des fontaines pourraient certainement mieux servir la cause.

De telles réalisations me paraîtraient sympas pour les enfants.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de bien vouloir donner une suite favorable à

Gastronomie

AMSTEIN
Boissons Shopping

+ 2'000 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

MAGASIN CASH & CARRY OUVERT AU PUBLIC

du lun 18h00 - 19h00 / 12h00 - 18h00
et du ven 10h00 - 18h00

Z.I. La Veytaux, CH-1800 St-Légier-sur-Rhône
021 963 60 40
www.amstein.ch









**Pâtisserie
Confiserie
Tea-Room
Boulangerie
Pain cuit
au feu de bois**

MONTREUX - Av. des Alpes 42
Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47
info@panino-dessert.ch
www.panino-dessert.ch

AUSSI À VEVEY
Av. Général-Guisan 41
Tél. 021 922 44 77

Taberne du Château de Chillon



Nos spécialités
Charbonnade mixte/bœuf
Fondue bourguignonne - Fondue chinoise
Parrillada "Taberne" - Filets de perche
(Salle de banquets de 10 à 100 personnes)

24, Avenue de Chillon
1820 Veytaux (face au château)
Tél. 021 961 19 70 - Fax 021 961 19 71
e-mail: tavernechillon@bluewin.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

**GRILLADES DE POISSONS
SPAGHETTI AUX FRUITS DE MER
MOULES MARINIÈRE**

Fermé le mercredi

Restaurant-Pizzeria La Gondola
Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 31 36

CONSEILS – ENTRETIEN, RÉNOVATION
COORDINATION CHANTIER – MENUISERIE
NETTOYAGE – TRAVAUX DIVERS

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

Gservices sàrl

François Grand
Tél. +41(0)21 965 34 34
Fax +41(0)21 965 34 30
Mobile 079 447 45 35
fggrand@gservices.ch

www.gservices.ch



CARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 – 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 – Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires



Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



D.D. Café

Vous prête-Gratuitement
Ces machines à Café

Dr. Angelo Desobleron Café
Via. 4.04. Strada 1
1820 Montreux
TEL. 021 967 33 21

TechLine A Clarens

Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

***** 021964 8307 *****

Votre informatique vous fait
tourner la tête ? Contactez-nous !

- **Dépannage**
- **Vente matériel**
- **Installation**



Millasson Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire sur la Riviera



Génial à tout point de vue.



VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remastilage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS

Devis sans engagement

SALVATORE NASTASI
Maîtrise + fédérale
1815 Clarens
Ch. du Crépon 3
Tél. 021 964 63 59
Fax 021 964 21 71
Natel 079 373 65 23



Liberté et économie
dès Fr. 2090.— (Fr. 63.50 par mois)



KYMGCO AGILITY 50 4T

VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE
Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél./Fax 021 963 24 35



TECHNI PEINTURE

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture
Papiers peints
Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



TARONI Sàrl

SERRURERIE & CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE
VERRIÈRES - VÉRANDAS
PORTES DE GARAGES
ESCALIERS

Zone Industrielle de la Roite - 1816 Chailly
Case postale 1608 - 1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 964 10 81
Fax 0041 (0)21 964 72 67

garniture - tôlerie peinture au four 80°

changement de glaces pour tous les véhicules

zone industrielle la foge
1815 clarens-chailly

arrosserie de montreux
bertrand orbaz

téléphone
021 964 70 15

cette requête, dans la mesure du possible. Car je suis persuadé que la Commune pourrait ainsi donner des ailes à nos écoliers, bien mieux que ne pourrait le faire Red Bull !

Merci pour votre attention».

M. le Municipal Jacques Delaporte déclare que la Municipalité va aller dans le sens de M. Olivier Mark et étudiera ce qu'il est possible de faire. C'est la réponse qu'il peut donner aujourd'hui et il faudra voir si dans un préavis futur, dans un budget ou tout autre endroit des réalisations pourront se concrétiser.

10.4. Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet des manifestations publiques

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Riviera est peu habituée à voir se tenir des manifestations à caractère politique ou syndical sur son territoire.

La dernière manifestation à caractère politique importante qui s'y est tenue n'a pourtant pas manqué de défrayer la chronique. En effet, nous nous rappelons tous de la médiatisation de la contre-manifestation au congrès UDC en 2007 à Montreux ainsi que de sa répression disproportionnée, qui a fait l'objet de multiples interpellations au Conseil communal et intercommunal restées sans réponses satisfaisantes.

Le Grand Conseil ayant modifié le 26 mai dernier la loi pénale vaudoise en y introdui-

sant une interdiction du port de cagoules et d'objets dangereux dans les manifestations, une petite mise au point nous paraît utile, et ce d'autant plus que d'autres manifestations auront lieu ou peuvent prochainement avoir lieu sur la Riviera: des manifestations à caractère plus politique comme les Rencontres UDC 2009, à caractère syndical comme celle du 1^{er} mai ou à caractère plus festif comme un botellón estival.

Le Tribunal Fédéral rappelle, à ce propos, que les manifestations jouissent de la protection constitutionnelle de la liberté d'opinion et de la liberté de réunion. Il n'existe pas de liberté de manifester, mais seulement un droit conditionnel à l'utilisation du domaine public. Cependant, dans le cadre de la procédure d'autorisation, il est nécessaire de tenir compte du contenu idéal des libertés d'opinion et de réunion et faire une pesée objective des intérêts opposés. L'autorité compétente doit adopter une attitude neutre et objective.

Lors de la décision sur l'octroi de l'autorisation, l'autorité compétente peut prendre en considération les motifs de police qui plaident en défaveur de la manifestation, notamment ceux qui tendent à préserver la sécurité et à écarter des dangers directs de débordements, de bagarres, de violences ainsi que des atteintes et des délits de toute sorte. Elle n'a donc pas l'entière liberté de décider si, et le cas échéant, à quelles conditions il y a lieu de donner suite à une demande d'organiser une manifestation.

En particulier, la possibilité de poser des charges et des conditions permet de statuer dans le respect du principe de la proportionnalité. De plus, l'autorité peut exiger la collaboration de l'organisateur.

L'autorité est par ailleurs tenue, par des mesures appropriées, notamment par l'octroi d'une protection policière suffisante, de veiller à ce que les manifestations publiques puissent effectivement avoir lieu et qu'elles ne soient pas perturbées ou empêchées par des opposants.

Considérant que l'autorisation de manifester devrait être accordée le plus largement possible, nous souhaitons qu'il soit répondu aux questions suivantes:

1. Quelle autorité est compétente pour octroyer les autorisations de manifester sur la Riviera?
2. Quelle en est la base réglementaire, s'il en est une?
3. Quels critères l'autorité compétente applique-t-elle pour décider de l'octroi ou du refus de l'autorisation?
4. En particulier, l'autorité exige-t-elle un service d'ordre interne?
5. Comment l'autorité traite-t-elle des demandes parallèles ou concurrentes?
6. Police Riviera reçoit-elle comme instruction de «bloquer» certains manifestants «en amont», par exemple en leur signifiant une interdiction de périmètre ou par quelque mesure analogue, de la part de l'autorité compétente pour l'octroi de l'autorisation et/ou de la Police cantonale?
7. Quelle est la position de l'autorité compétente quant à l'emploi de la force par la police lors de manifestations autorisées?

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie



8. En est-il de même lorsque la dite manifestation n'a pas été autorisée?
9. L'autorité compétente peut-elle garantir au Conseil que des débordements sécuritaires tels que ceux relatés dans le cadre de la manifestation 2007 ne se reproduiront pas?

Nous jugeons par ailleurs utile de préciser que la même interpellation sera aussi déposée au Conseil communal de Vevey en septembre prochain, ainsi qu'au Conseil intercommunal Sécurité Riviera le 2 juillet prochain.

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse orale».

M. Alexandre Staeger ajoute qu'il a transmis l'interpellation à la Municipalité à l'avance, et il ne sait pas si le délai est suffisant pour qu'elle puisse répondre lors de cette séance. Il ne se vexera pas si la réponse vient en septembre mais l'idée était d'obtenir une réponse aujourd'hui.

M. le Municipal Alain Feissli répond qu'au vu de la très grande liste de questions posées par M. Alexandre Staeger, la Municipalité tient à relever que ces dernières touchent plusieurs autorités compétentes et il s'agira, pour pouvoir répondre à ces différentes questions, de consulter ces autorités. C'est donc une réponse écrite qui sera apportée à cette interpellation.

11. Autres objets s'il y a lieu

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons que regretter d'une part les débordements sécuritaires rapportés dans le cadre de la contre-manifestation en marge du Congrès de l'UDC qui s'est tenu en 2007 au Casino de Montreux et d'autre part le manque de transparence autour de ces événements. Il nous semble important de rappeler que nous n'avons jamais été informés du dénouement final de cette affaire et l'opacité des réponses aux diverses interpellations déposées par nos collègues.

C'est pourquoi un groupe d'élus, de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, et de parti différents, profondément attachés aux libertés d'expression et de réunion, s'est constitué dans le but que chacun puisse exercer ses droits dans les meilleures conditions et cela sans compromettre l'ordre et la sécurité publics lors des manifestations.

Il nous tient d'abord à cœur que tant les opinions des uns que des autres puissent s'exprimer en public. Au cas où deux manifestations concurrentes demandent une autorisation, le territoire nous semble assez grand pour que l'autorisation soit accordée aux deux.

Ensuite, en cas de débordements, que la manifestation ait été autorisée ou non, la force

ne doit être utilisée que de façon proportionnée et, par conséquent, seulement en tant qu'ultima ratio. L'action de la force publique doit de plus être correctement dirigée et ciblée.

Enfin, souhaitant apporter notre contribution à l'édifice de la défense tant des libertés que de la sécurité publiques ou de l'image de notre région, nous avons le dessein d'être présents dans les rues lors des prochaines manifestations «à risque», à titre d'«élus observateurs». Cette présence a pour but de nous permettre de mieux nous rendre compte de la situation sur le terrain et de pouvoir témoigner de nos observations, si nécessaire. Il ne faut y voir aucune intention de contrôler l'activité de l'autorité, ni celle des manifestants, mais l'expression de notre volonté de décourager les provocations et les heurts inutiles pour aussi éviter que notre police et notre communauté aient une mauvaise image. Notre activité se limitera à de pures tâches d'observation, de façon neutre et sans parti pris. Il s'agira donc de ne limiter l'activité d'aucun protagoniste, quel qu'il soit. Cela nous permettra de nous faire notre propre opinion concernant d'éventuelles accusations fallacieuses à l'encontre de la police ou inversement.

Ce groupe d'observateur sera amené à fonctionner lors des prochaines manifestations qui auront lieu sur la Riviera: manifestations à caractère plus politique comme les Rencontres UDC 2009, à caractère syndical comme celle du 1^{er} mai ou à caractère plus festif comme un botellón estival.

Il va de soi que les autorités compétentes ainsi que notre Police seront informées de notre action et que nous revêtrons des tenues permettant de nous distinguer. Nous invitons tous nos collègues intéressés à participer à une telle démarche, qu'ils soient de la Riviera ou d'ailleurs, à prendre contact avec nous, par l'intermédiaire de notre collègue Stéphane Barbey, pour de plus amples informations.

Nous jugeons encore utile de préciser que les Municipaux en charge de la sécurité publique des communes de Lausanne et de Morges se sont déclarés intéressés par notre démarche. Une table ronde, à laquelle sont cordialement invités tous les élus intéressés, aura donc lieu prochainement pour étendre ce type d'action à l'ensemble du bassin lémanique vaudois.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre».

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Dans quelle Riviera « bananière » nous trouvons-nous qu'il faille des observateurs avec un brassard, avec une tenue et un casque éventuellement pour s'auto-mandater afin d'aller regarder ce qu'il se passe?

Nous sommes un législatif, l'exécutif a une tâche particulière en ce qui concerne la police et la remise à l'ordre. C'est bien joli d'envisager

des observateurs, mais sachez que quand une situation dérape et que les observateurs en question font à peu près n'importe quoi dans la panique parce qu'ils n'ont pas été formés, cela risque de poser un problème.

Alors je demande quelle formation pour ces gens, parce qu'il ne suffit pas simplement de mettre une casquette et puis dire je suis observateur, il s'agit aussi d'être sérieux dans la façon de mettre en place les choses.

Alors c'est un peu jouer au pompier pyromane que de faire des grandes agitations là autour alors qu'on aurait peut-être meilleur temps d'avoir une réflexion en profondeur avec l'exécutif et la police elle-même avant d'aller s'arroger le droit d'observer on ne sait pas quoi!

Applaudissements dans l'assemblée.

M. Olivier Mark déclare que le groupe du centre droite envisage de prêter main forte, mais ils viendront avec des cagoules pour voir ce que cela fait!

M. le Président Salvatore Giannone tient à dire ces quelques mots :

«Avant de conclure cette séance et de vous laisser partager le buffet, j'aimerais prendre la parole pour remercier toutes les personnes qui ont aidé au bon déroulement des séances du Conseil.

Plus précisément nos deux secrétaires Charlotte et Françoise ainsi que nos deux scrutateurs Jean-Michel et Rolf qui m'ont soutenu tout au long de cette année chargée en Conseil mais également en représentation. Egalement un grand merci à nos deux huisseries André et Jacques, sans oublier le bureau et notre secrétaire Municipal avec l'Administration Communale pour leur collaboration.

Je tiens aussi à vous remercier toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers qui menez ces débats avec tant de conviction et motivation.

Un grand merci tout particulier à ma famille qui est présente ce soir, sans laquelle je ne sais pas comment j'aurais pu me libérer et consacrer du temps à cette tâche de Présidence pour laquelle j'ai pris énormément de plaisir. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien de mon épouse Cendrine et de mes enfants qui ont su m'épauler et m'encourager dans les moments un peu plus dur.

Encore merci pour tout, et je vous souhaite à toutes et tous un bel été. Et pour conclure ces remerciements je vous propose de partager ensemble le buffet qui nous attend.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président lève la séance à 21h30.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 juin 2009. La version complète du procès-verbal peut être obtenue au Greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

CORNAZ
FONTANELLAZ
CONSTRUCTIONS sa

Bâtiment - génie civil
Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29
cfconstruction@bluewin.ch



Groupe HOLDIGAZ
pour répondre aux défis du futur



diémond
sanitaire

brauchli
chauffage

roos
ventilation

novogaz
cuisines



HOLDIGAZ - Avenue Général-Guisan 28 - 1800 Vevey - Tél. +41 21 925 87 87 - info@holdigaz.ch - www.holdigaz.ch

Dormir aux Rochers-de-Naye

Location de yourte ou dortoir

www.mob.ch

☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

GOLDENPASS
SERVICES



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM